

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5053/Add.12
8 octobre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

RAPPORT ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE FONCTIONNAIRE CHARGE
DE L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO AU SUJET DE LA SITUATION
CONCERNANT L'APPLICATION DES RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE EN
DATE DES 21 FEVRIER ET 24 NOVEMBRE 1961

A. Renforcement de l'effectif des mercenaires au Katanga

1. Depuis quelques mois, des renseignements provenant de sources diverses signalent un renforcement des effectifs militaires du Katanga et mentionnent notamment la présence continue de mercenaires étrangers, voire l'arrivée de nouveaux éléments.
2. On se souviendra qu'après la Déclaration de Kitona, signée le 21 décembre 1961 (S/5038), M. Tshombé, Président de la province du Katanga, a bien précisé aux fonctionnaires de l'ONU qu'il avait l'intention de chercher à résoudre "une fois pour toutes" le problème des mercenaires. Cet engagement a été mis par écrit dans une lettre du 26 janvier 1962 adressée au représentant de l'ONU à Elisabethville (S/5053/Add.3, annexe I), et réitéré dans une seconde lettre en date du 15 février 1962.
3. Cependant, malgré ces assurances et les nouvelles déclarations faites par les porte-parole katangais, qui allaient dans le même sens que les lettres mentionnées ci-dessus, les autorités des Nations Unies ont eu la preuve qu'en fait, la promesse d'éliminer les mercenaires du Katanga n'était pas tenue.
4. Les Commissions mixtes ONUC-Katanga chargées de vérifier que tous les mercenaires étrangers avaient quitté le Katanga conformément à la décision prise par M. Tshombé, se sont rendues à Jadotville et Kipushi le 9 février 1962 et à Kolwezi et Bunkeya du 21 au 23 février. Partout où elles sont allées, les autorités katangaises ont affirmé qu'il n'y avait pas de mercenaires étrangers sur les lieux (S/5053/Add.8, par. 17 à 29).

5. Dès le début, il est apparu que les travaux des commissions n'aboutiraient à aucun résultat sérieux. Lors des séances conjointes tenues à Elisabethville, les commissions ont demandé la liste de tous les mercenaires se trouvant au Katanga, avec des précisions sur l'endroit où ils se trouvaient, le régiment dont ils faisaient partie et l'indemnité de licenciement qui leur avait été versée. Elles ont reçu deux listes sur lesquelles un grand nombre de noms revenaient deux fois ou étaient ceux de personnes se trouvant sous la garde de l'ONU ou que l'on savait être décédées. Ces listes ne permettaient pas de se faire une idée exacte du nombre des mercenaires présents à l'époque et n'étaient d'aucune utilité pour contrôler les progrès de leur départ du Katanga.

6. Les Commissions mixtes ONUC-Katanga ne pouvaient ni confirmer ni infirmer les renseignements arrivant de sources diverses selon lesquels des mercenaires étrangers se trouvaient encore dans la province du Katanga. En conséquence, elles n'ont pu fonctionner que par intermittence et, bien que l'on ait périodiquement suggéré de les ressusciter - ces suggestions émanant en général des milieux katangais -, on pouvait difficilement prétendre qu'elles eussent été ou pussent être d'aucune utilité.

7. Entre-temps, l'ONU a pu obtenir des preuves plus précises et plus sûres - y compris des preuves écrites - de la présence et des activités des mercenaires au Katanga depuis le début de 1962. Ces preuves, au nombre desquelles figurent des états de solde, signés, de la gendarmerie et des dossiers d'immigration katangais contenant des photographies d'identité de mercenaires qualifiés de membres des forces armées katangaises, montraient non seulement que des mercenaires se trouvaient encore dans la province du Katanga, mais que de nouveaux arrivants étaient venus grossir leur nombre depuis le début de 1962. Un nombre considérable d'entre eux étaient officiellement indiqués comme étant rentrés en avril, mai et juin 1962. Leur nom, leur nationalité et les dates de leur séjour au Katanga font l'objet d'une liste jointe en annexe (annexe I). L'ONU a donc la preuve écrite qu'au moins 115 mercenaires se sont trouvés au Katanga entre le début de 1962 et la date actuelle. Sur ce nombre, 54 avaient été rapatriés précédemment par l'ONUC en 1961 en application des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961. Il est bien entendu difficile de vérifier ces

renseignements de façon positive. On sait que, dans certains cas, les intéressés sont partis en congé puis revenus au Katanga. Une autre liste, de source extrêmement sûre, donne les noms de 36 ressortissants belges qui se trouveraient actuellement au Katanga, toujours peut-être en qualité de mercenaires (annexe II). Selon d'autres renseignements moins précis fournis par des observateurs plus ou moins dignes de foi, le nombre des éléments étrangers servant actuellement dans les forces armées du Katanga serait compris entre 300 et 500. Le chef de la Mission Marissal, l'un des groupes de mercenaires dotés d'une assez grande autonomie exerçant leur activité au Katanga, aurait, d'après un article paru dans le numéro de Jeune Afrique des 12-19 mai 1962, évalué à 500 le nombre total des mercenaires se trouvant au Katanga à cette date.

8. Le chiffre de 300 à 500, également cité par d'autres sources, est demeuré plus ou moins constant dans les estimations faites par les autorités de l'ONU tant avant qu'après les événements de septembre et décembre 1961. Les preuves écrites qui se trouvent en la possession de l'ONU et les renseignements supplémentaires provenant d'autres sources permettent de conclure que, si l'élément mercenaire a subi une éclipse temporaire à la fin de 1961, son ancien effectif a été reconstitué à partir des premiers mois de 1962. Ce renforcement des effectifs est en contradiction flagrante avec les déclarations de porte-parole katangais tels que M. Munongo et M. Kimba, qui ont mis l'ONU au défi de prouver qu'il restait encore des mercenaires au Katanga. Cette preuve, l'ONU est désormais en mesure de l'apporter grâce aux documents mentionnés plus haut. Cependant, comme le signalait déjà le rapport S/5053/Add.11 au paragraphe 63, les mercenaires se trouvant au Katanga ont maintenant adopté une tenue civile et occupent des emplois civils, si bien qu'il est malaisé de les distinguer de la population locale d'origine européenne. Aussi est-il devenu beaucoup plus difficile de les appréhender effectivement.

9. Les autorités des Nations Unies ont aussi entendu dire que des membres de l'organisation de l'armée secrète (OAS) française auraient été recrutés pour le Katanga, mais jusqu'ici, aucune preuve concrète n'a pu être obtenue à l'appui de ces renseignements.

10. Au cours d'une échauffourée entre les troupes de l'ANC et la gendarmerie katangaise, à Kaseya, près de Kongolo, le 5 juillet 1962, un mercenaire européen servant dans la gendarmerie a été tué et son corps envoyé par avion à Léopoldville, où il a par la suite été identifié comme étant M. J. Van Eyll. Ce nom figure sous le numéro 36 sur la liste jointe à une lettre de M. Tshombé au représentant de l'ONUC à Elisabethville, en date du 13 février 1962. Cette liste contenait prétendument les noms des mercenaires censés avoir quitté le Katanga le 8 février 1962 via Ndola. Si M. Van Eyll a bien quitté le pays, comme on l'a prétendu, le 8 février 1962, il est donc rentré ensuite au Katanga, où il a trouvé la mort.
11. Dans un engagement ultérieur entre les troupes de l'ANC et la gendarmerie katangaise à Kitenge, près d'Albertville, le 22 août 1962, les autorités de l'ANC ont prétendu que cinq mercenaires européens avaient été tués pendant l'action. L'un des mercenaires décédés a été identifié, grâce à son passeport et à d'autres papiers personnels qui ont été trouvés sur lui, comme étant Charles Marcel d'Hulster, ressortissant belge. Comme dans le cas de J. Van Eyll, le nom de M. d'Hulster figure, sous le numéro 24, sur la liste jointe à la lettre de M. Tshombé du 13 février 1962, qui contenait les noms des mercenaires censés avoir quitté le Katanga le 8 février 1962 via Ndola. Parmi les papiers personnels trouvés sur le corps de M. d'Hulster se trouvaient deux bulletins de paie de la Kredietbank N.C.A.S.A., 7 rue Darenberg, Bruxelles, relatifs à des versements de 39 482 et 124 305 francs belges faits par le compte "Les anciens militaires belges du Katanga". Il y avait également une feuille de route, établie à Jadotville le 28 mai 1962, autorisant l'intéressé à se rendre à Paris et Bruxelles par la compagnie aérienne UAT pour un congé de 15 jours, et un permis de sortie délivré par le chef de la sûreté à Jadotville le 4 juin 1962.
12. Parmi d'autres cas récents de mercenaires dont il est établi qu'ils ont servi dans la gendarmerie katangaise après les hostilités de décembre 1961 et au cours de l'année 1962, il faut citer celui de Henri Favre, mercenaire suisse. Favre a été appréhendé par les Nations Unies le 27 mai 1962, alors qu'il rentrait à Elisabethville, venant de Suisse où il était allé faire soigner des blessures à la jambe reçues alors qu'il participait à des opérations militaires dans le Nord Katanga. Un état de solde signé et daté du 11 janvier 1962 montrait que M. Favre avait touché 96 405 francs pour ses services. Cette somme se répartissait comme suit :

21 735 francs par mois pour novembre et décembre 1961 et pour janvier 1962, 24 000 francs au total pour "missions dangereuses" au cours de cette période et 7 200 francs d'indemnité de restaurant. M. Favre servait comme sous-lieutenant dans les forces du grand chef Kasongo-Niembo de Kamina. L'état susmentionné était signé par le lieutenant-colonel Robert Lamouline, commandant du 32ème bataillon de la gendarmerie katangaise à Kamina. Un reçu était également signé par Favre lui-même.

13. Le cas de Rolf Beck, jeune Allemand de vingt ans, a été porté récemment à l'attention des autorités de l'ONU. S'étant querellé avec ses parents en Allemagne, il les a quittés le 20 juin 1961 et s'est rendu sans leur consentement en France, où il a répondu à une annonce de la Dépêche de Toulouse demandant "des mécaniciens, des techniciens et des négociants" pour la République du Congo. Sur sa demande, Rolf Beck a reçu un billet de Toulouse à Paris et de Paris à Livingstone (Rhodésie). Le 21 décembre 1961, Beck est arrivé à Livingstone avec 20 autres candidats. Là, on leur a dit qu'ils s'étaient engagés dans la gendarmerie katangaise. Le contrat de Rolf Beck prévoyait un an et demi de services au traitement mensuel de base d'environ 10 000 francs belges. Beck, citoyen allemand, n'étant pas âgé de 21 ans accomplis, est mineur en droit allemand. Il faut ajouter que le nom de Rolf Beck figure sous le numéro 27 sur la liste susmentionnée de mercenaires censés avoir quitté le Katanga le 8 février 1962 via Ndola.

14. Le 2 septembre 1962, David George Sutherland, ressortissant britannique, et John Arthur Franklin, ressortissant rhodésien, se sont rendus aux forces des Nations Unies à Kamina. Ils ont déclaré qu'ils étaient arrivés au Katanga, venant de Rhodésie du Nord, le 24 mai 1962, ayant été engagés comme mécaniciens par une entreprise de construction routière en réponse à une annonce de journal. Lorsque leurs services auprès de cette entreprise ont pris fin, ils ont accepté du Gouvernement provincial du Katanga un emploi de mécanicien. Cependant, ayant été forcés de participer aux opérations militaires du nord du Katanga, ils ont décidé de se rendre aux Nations Unies à la première occasion. Le 5 septembre, ils ont été transférés à Léopoldville pour complément d'enquête. Aucune décision définitive n'a été prise dans ces deux cas.

15. Les cas individuels mentionnés plus haut, ainsi que les preuves écrites que possèdent les Nations Unies, montrent que l'effectif des mercenaires étrangers au Katanga reste aussi élevé qu'auparavant, malgré les diverses tentatives que l'ONUC a faites pour expulser ces individus et pour les empêcher ou les décourager de

rentrer au Katanga, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961. Il est établi qu'ils se trouvent encore au Katanga et des indices montrent que de nombreuses personnes déjà expulsées par les Nations Unies retournent au Katanga et que de nouvelles recrues s'y rendent; cela contredit directement les assertions des autorités katangaises selon lesquelles il ne reste plus un seul mercenaire au Katanga.

16. Le 19 septembre 1962, Radio-Katanga a prétendu qu'alors qu'elle repoussait des attaques de l'ANC, la gendarmerie katangaise avait découvert le corps d'un Européen tué. Le 20 septembre, le fonctionnaire chargé de l'Opération a écrit à M. Tshombé pour lui demander si les autorités katangaises avaient fait procéder à une autopsie (voir annexe III).

17. Le 22 septembre, M. Tshombé a répondu au fonctionnaire chargé de l'Opération que le corps était aux mains de l'ANC mais que des renseignements contrôlés en possession des Katangais lui permettaient de confirmer les faits allégués (voir annexe IV). En outre, le 26 septembre 1962, le fonctionnaire chargé de l'Opération a écrit à M. Tshombé pour l'informer que l'ONUC avait la preuve que la gendarmerie avait continué d'accroître le nombre des mercenaires au service du Katanga et pour le prier de lui soumettre un exposé sur la situation actuelle concernant les mercenaires de la gendarmerie. Dans sa note, le fonctionnaire indiquait aussi que des vols de reconnaissance effectués par des avions de l'ONUC avaient révélé que des avions Harvard et Fouga Magister étaient stationnés sur des pistes katangaises (voir annexe V).

18. Le 27 septembre, M. Tshombé a répondu au fonctionnaire chargé de l'Opération que, chaque fois que les Nations Unies se préparaient à lancer une nouvelle attaque, la vieille question des mercenaires était soulevée à nouveau. Il indiquait qu'il ne consentirait à donner des renseignements sur l'équipement militaire de la gendarmerie que dans le cadre d'un accord destiné à assurer la réconciliation nationale dans une fédération décentralisée. Au sujet des mercenaires, il demandait que toutes les preuves disponibles fussent remises à la Commission mixte sur les mercenaires créée en février (voir annexe VI).

19. Le 29 septembre, le fonctionnaire chargé de l'Opération a répondu que les Commissions mixtes sur les mercenaires avaient été remplacées par la Commission militaire créée en vertu du Plan de réconciliation nationale, et qu'il remettrait à cette Commission les preuves que l'ONUC possédait (voir annexe VII).

B. Cas de M. Hubert Fauntleroy Julian

20. Le 19 avril 1962, M. Hubert Fauntleroy Julian, ressortissant des Etats-Unis, est arrivé à l'aéroport d'Elisabethville, venant de Bruxelles. Lorsque les services de sécurité de l'ONUC à l'aéroport eurent découvert dans les bagages de M. Julian trois pistolets automatiques, une mitrailleuse et 400 balles, ils l'ont détenu pour complément d'interrogatoire afin de déterminer s'il tombait ou non sous le coup des résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961. Des fonctionnaires de l'ONUC l'ont interrogé par la suite, d'abord à Elisabethville puis, après le 23 avril, à Léopoldville.

21. Les documents trouvés sur la personne de M. Julian et les déclarations qu'il a faites aux fonctionnaires de l'ONUC ont établi nettement qu'il s'était livré au trafic d'armes, de munitions et de matériel militaire pour le compte des autorités sécessionnistes du Katanga et qu'il tombait par conséquent sous le coup des résolutions susmentionnées et notamment des paragraphes 4 et 5 de la résolution du 24 novembre 1961.

22. Par lettre du 9 mai, le fonctionnaire chargé de l'Opération a informé le Premier Ministre Adoula de ces conclusions et de l'intention qu'avait l'ONUC d'expulser M. Julian conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Le fonctionnaire priait M. Adoula de lui faire savoir si le Gouvernement central estimait que M. Julian devait être poursuivi suivant la législation congolaise, ou s'il préférerait prendre un arrêté d'expulsion contre lui. Dans le premier cas, ajoutait-il, l'ONUC mettrait à la disposition des autorités congolaises tous les documents et toutes les pièces nécessaires pour l'instruction judiciaire. Dans le deuxième, l'ONUC se chargerait d'exécuter l'arrêté d'expulsion du gouvernement.

23. Dans une réponse préliminaire datée du 17 mai, M. Adoula a prié l'ONUC de lui remettre les documents et pièces trouvés sur la personne de M. Julian, pour faire la lumière sur les activités de ce dernier et sans préjudice de la décision que le gouvernement pourrait prendre à son sujet. La réponse définitive est venue le 20 août, date à laquelle le Premier Ministre a fait savoir au fonctionnaire chargé de l'Opération que son gouvernement avait décidé de demander l'expulsion de M. Julian.

24. En conséquence, le fonctionnaire chargé de l'Opération a remis M. Julian à l'Ambassade des Etats-Unis à Léopoldville aux fins d'expulsion immédiate, étant entendu que l'Ambassade ne donnerait à M. Julian qu'un passeport valable pour son

retour aux Etats-Unis. M. Julian a quitté Léopoldville pour New York le 23 août et est retourné directement aux Etats-Unis.

25. En septembre cependant, d'après certaines informations, M. Julian se serait rendu de nouveau à Bruxelles, où il aurait fait des déclarations publiques favorables à M. Tshombé et contre les Nations Unies. L'une de ces informations a paru dans Le Soir du 14 septembre 1962 (voir annexe VIII).

26. Trois ressortissants belges et un ressortissant suisse sont encore détenus par l'ONUC à Léopoldville en vertu du paragraphe 4 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 24 novembre 1961, en attendant que le Gouvernement congolais prenne une décision définitive à leur sujet. L'ONU détient aussi à Léopoldville, le Britannique et le Rhodésien qui se sont rendus aux Nations Unies le 2 septembre (voir par. 14 ci-dessus), en attendant une décision définitive sur leur cas.

C. Accroissement de la force aérienne katangaise

27. Dès le début de 1962, des rapports sont parvenus aux autorités militaires de l'ONUC touchant le renforcement du potentiel aérien de la gendarmerie katangaise. Cet accroissement de la force aérienne est rendu manifeste par certains renseignements signalant l'achat et l'arrivée au Katanga de nouveaux avions (de combat et d'instruction), et par la construction d'aérodromes et le prolongement de pistes d'atterrissage, ainsi que l'afflux de mercenaires étrangers que l'on sait être des pilotes et des techniciens de l'aéronautique.

28. Après les hostilités de septembre 1961 et l'arrivée d'avions de combat de l'ONUC au Congo qui a suivi, les Katangais n'avaient apparemment qu'un seul chasseur à réaction Fouga Magister en état de vol. C'est tout ce qu'ils possédaient encore lors des événements de décembre 1961. Mais à partir de ce moment, le Commandement des Nations Unies a eu connaissance, par des indices de plus en plus nombreux, des tentatives des autorités katangaises en vue d'accroître leur force aérienne.

29. Au cours de 1961, trois Fouga Magister et cinq Dornier sont arrivés au Katanga. L'un des Fouga Magister s'est abattu et un autre a été saisi par les Forces de l'ONUC à Elisabethville, mais le troisième, connu sous le nom de "rôdeur solitaire" a sérieusement disloqué les lignes défensives de l'ONUC au cours des hostilités de septembre 1961 lorsque des gendarmes conduits par des chefs mercenaires attaquèrent les troupes de l'ONUC. On savait que les trois avions Fouga étaient les

premiers d'une série de neuf appareils Fouga commandés par les autorités provinciales katangaises en 1961. Des négociations ont été engagées avec les autorités compétentes pour empêcher la livraison du reste des appareils commandés. Selon des informations ultérieures non confirmées, les six avions Fouga Magister restants allaient être ou avaient déjà été envoyés au Katanga, bien qu'il n'y ait jusqu'ici aucun indice certain de leur présence^{1/}. On est encore moins bien renseigné sur le déploiement des appareils Dornier, quoique ceux-ci soient entrés en action dans la région d'Elisabethville lors des événements de décembre 1961.

30. Depuis le début de 1962, le Commandement de l'ONUC a pu vérifier les renseignements suivants concernant les appareils qui sont venus s'ajouter à la force aérienne du Katanga :

En janvier et février 1962, cinq appareils Piper au moins sont arrivés au Katanga.

Trois avions allemands Klemm sont arrivés entre juin et août 1962. Ils ont été offerts aux autorités du Katanga par un certain colonel Cassart, ressortissant belge et représentant d'une société aéronautique allemande. C'est lui aussi qui s'est occupé de la vente des cinq appareils Dornier en 1961 ^{2/}.

Sept appareils Harvard au moins, pouvant servir au combat aussi bien qu'à l'instruction, sont arrivés en septembre 1962 et ont été vus à Kisenge et à Kolwezi.

Une grande partie de ces renseignements ont été confirmés par des photographies aériennes directes.

^{1/} La mission permanente de la France, à qui cette information a été communiquée, a fait savoir que le Gouvernement français avait pris les mesures nécessaires pour interdire la fourniture au Katanga d'avions et de matériel militaire de toute nature. Elle a rappelé également que l'enrôlement de ressortissants français pour le compte de puissances étrangères était interdit par la loi française.

^{2/} Ces renseignements ont été communiqués à l'Observateur permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Nations Unies, qui a annoncé que son gouvernement avait pris certaines mesures et avait notamment engagé une action judiciaire contre une entreprise de construction aéronautique en vue d'empêcher l'exportation d'avions au Katanga, et qu'il s'efforçait de faire retirer de la Province les appareils qui s'y trouvaient.

31. Les renseignements suivants, non confirmés mais émanant de sources ordinairement sûres, sont parvenus également au Commandement de l'ONUC :

Douze appareils Harvard, armés de canons et de roquettes françaises, auraient été achetés à une firme sud-africaine et envoyés au Katanga par l'Angola; il se peut qu'une partie de ces avions se soient trouvés parmi ceux qui ont été vus à Kisenge et à Kolwezi (voir par. 30 ci-dessus).

Quatre cents roquettes françaises de 120 mm auraient été achetées pour armer les Fouga et les Harvard 1/.

Le 27 septembre, on a annoncé qu'un nombre non déterminé de Mustangs P-51 avait quitté récemment l'Afrique du Sud, probablement à destination du Katanga 2/.

On rapporte en outre que quatre appareils du type Vampire, pilotés par des Australiens, se trouvent actuellement au Katanga.

32. A la fin de 1961 et en avril 1962, un important matériel de servitude, dont une partie était destinée à la base de Kipushi, a été découvert à Elisabethville. On a appris en février 1962 que des bulletins d'information techniques, édités par une société britannique de construction aéronautique bien connue et concernant l'entretien et la réparation des avions, ont été envoyés à l'adresse suivante : "Force aérienne, Base de Kibati, B. P. 3146, Etat du Katanga, Attention le Major R. Hirsch".

33. Depuis avril 1962, une série de communiqués jusqu'à présent non confirmés ont indiqué que des avions étaient montés aux usines de l'Union Minière à Kolwezi. On a annoncé également que les avions arrivaient dans des caisses à claire-voie par Dilolo, situé à la frontière angolaise. Selon les communiqués, ces caisses portent souvent les marques de la Croix-Rouge et sont déclarées comme contenant des médicaments ou d'autres produits pharmaceutiques 3/.

1/ Voir note 1, p. 9.

2/ Les renseignements concernant les appareils qui auraient été expédiés d'Afrique du Sud au Katanga ont été communiqués à la mission de la République d'Afrique du Sud. Il s'agit surtout de renseignements fournis à l'ONUC par des mercenaires qu'elle a appréhendés, relatifs à des affaires qui auraient été traitées par la Pretorian Light Aircraft Company (PLACO) de Johannesburg.

3/ Le représentant permanent du Portugal auprès des Nations Unies, informé de ces communiqués, les a déclarés sans aucun fondement.

34. L'intention du Katanga d'accroître sa force aérienne est révélée d'une façon plus sérieuse par des faits vérifiés comme la construction de nouveaux aérodromes, le prolongement et l'aménagement de pistes d'atterrissage et la construction de hangars et d'abris souterrains. La force aérienne du Katanga a sa base principale à Kolwezi-Kengere. Les travaux d'aménagement de cet aérodrome ont été entrepris dès janvier 1962. Des hangars à avions semi-souterrains, en général bien camouflés, ont été construits, des réservoirs à essence ont été récemment installés dans une excavation souterraine et une ligne médiane a été tracée sur la piste, comme sur d'autres aérodromes du Katanga. La construction des abris souterrains camouflés a été terminée en juin 1962. On croit que la base de Kolwezi-Kengere, ainsi que celle de Kipushi, ont été renforcées de batteries antiaériennes.

35. En janvier 1962 a été entreprise la construction de nouvelles pistes à Kipushi, à Lengwe, à Pepa et aux abords de la route de Sakania. Celles de Kaminaville, de Kongolo, de Baudouinville et de Kamupini ont été améliorées. Quarante et un des cinquante et un aérodromes du Katanga sont encore sous le contrôle des autorités katangaises.

36. Parmi les mercenaires que l'on sait être encore au Katanga et ceux qui sont entrés dans la Province en 1962 se trouvent un nombre considérable de pilotes et de techniciens des forces aériennes. On a la preuve écrite que 14 au moins des 115 mercenaires mentionnés dans la première partie du présent rapport (voir par. 7) et dont la liste est donnée à l'annexe I sont en service actif dans la force aérienne du Katanga. On ignore l'effectif total du personnel étranger employé dans la force aérienne katangaise. Cependant, on pense que le nombre des pilotes et techniciens expérimentés au service des autorités du Katanga est de 20 à 50 environ.

D. Incident du 12 septembre 1962

37. Le 12 septembre, vers 10 heures, une patrouille ordinaire de 20 hommes des forces de l'ONUC s'est avancée jusqu'à environ 1 500 mètres au nord de la position de l'ONUC située au carrefour du chemin Martini à Elisabethville. A ce point, la patrouille a été entourée par une centaine d'hommes de la gendarmerie katangaise qui ont essayé de l'encercler. La gendarmerie a tiré quelques coups de feu sur la patrouille de l'ONUC, laquelle, pour se dégager, a riposté en tirant en tout 9 salves. La gendarmerie s'est dispersée, laissant derrière elle quatre coffres à munitions,

quatre baïonnettes, cinq chargeurs garnis, 58 capotes et 65 couvertures. Alors que la patrouille des Nations Unies ramassait ce matériel et se disposait à regagner son poste, la gendarmerie est revenue sur les lieux et a essayé de nouveau d'encercler la patrouille de l'ONUC. L'officier commandant la patrouille de l'ONUC a fait savoir par signaux au chef des Katangais qu'il désirait le rencontrer. Ce dernier a accepté et tous deux ont décidé de regagner leurs positions respectives; cependant, au cours de l'entretien, la gendarmerie a ouvert un feu nourri sur la patrouille de l'ONUC et 20 gendarmes, baïonnette au canon, ont essayé de prendre d'assaut la patrouille. Les soldats de l'ONUC ont alors tiré en tout 10 salves et les gendarmes se sont dispersés. L'ONUC n'a pas subi de pertes et, à 12 h 15, le colonel Kiembe, chef d'état-major de la gendarmerie, a rencontré le général Reginald Stephen Noronha, commandant de la brigade indépendante indienne, pour discuter de l'incident. Le colonel Kiembe a déclaré que la gendarmerie n'avait pas subi de pertes. Les deux officiers se sont ensuite rendus à l'endroit où avait eu lieu l'incident. A cet endroit, le commandant du poste de la gendarmerie a prétendu que deux gendarmes avaient été tués et deux autres blessés au cours de l'engagement. Il a également prétendu qu'un hélicoptère de l'ONUC avait lancé des grenades sur les Katangais et que deux chasseurs à réaction des Nations Unies les avaient mitraillés. Il a ajouté que les corps des gendarmes tués avaient été envoyés à Jadotville.

38. A 17 heures, le représentant de l'ONUC à Elisabethville a envoyé à M. Tshombé une lettre pour protester contre l'acte de provocation de la gendarmerie, en lui demandant d'interdire strictement toute nouvelle provocation qui pourrait causer des incidents (voir annexe IX).

39. A 18 h 20, le ministre katangais M. Evariste Kimba a prié le représentant des Nations Unies à Elisabethville de venir à la Résidence pour discuter de l'incident. A 18 h 45, le représentant des Nations Unies a reçu de M. Kimba une lettre de protestation (voir annexe X). Cette lettre prétendait que l'ONUC avait voulu s'emparer d'une nouvelle position stratégique et elle élevait une protestation contre "les nouvelles violations" par l'ONUC "du cessez-le-feu de décembre".

A 19 h 30, le représentant des Nations Unies à Elisabethville a rencontré M. Tshombé à sa résidence et a été invité à l'accompagner à l'hôpital pour voir les corps des victimes.

40. Cette visite avait été organisée de façon que les journalistes locaux et étrangers, de même que les photographes de presse et les cinéastes, en soient témoins. Les consuls de Belgique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis étaient également présents, et M. Tshombé les a accusés publiquement de "mauvaise foi" à cause de l'appui qu'ils apportaient au Plan des Nations Unies.

41. Toutes les personnes qui se sont rendues à l'hôpital ont été accueillies par le même groupe de journalistes et d'opérateurs que lors de l'incident du 17 juillet 1962 (S/5053/Add.11, par. 33).

42. Le 13 septembre, des représentants de l'ONUC et du Katanga ainsi que les consuls de Belgique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, se sont rendus sur les lieux de l'incident.

43. Les représentants de l'ONUC ont alors interrogé les Katangais au sujet de leurs allégations selon lesquelles des Canberras auraient bombardé leurs positions et des hélicoptères de l'ONUC auraient jeté sur leurs troupes des grenades au phosphore. Les Katangais n'ont pu montrer sur le sol aucune trace de bombardement et ils ont donné l'impression qu'ils préféreraient ne pas maintenir ces allégations. Les deux parties s'en sont tenues à leur version de l'incident.

44. Les autorités katangaises ont fait procéder le 13 septembre à une autopsie. L'ONUC était représentée par le major Vittorio Rossi, chirurgien-chef, le capitaine Egidio Lipparone, pathologiste, et le sous-lieutenant Mario Bartoloni de l'hôpital de la Croix-Rouge italienne.

45. Le 14 septembre, ces trois médecins ont soumis leur rapport (voir annexe XI) dans lequel ils concluaient que l'on ne pouvait déceler clairement l'agent du traumatisme que ce soit pour les brûlures ou pour les autres lésions.

46. A l'extérieur de la pièce où l'autopsie était pratiquée, au pied de l'un des corps, était posée une couronne portant une carte avec les mots : "Hommage à nos héros - Union minière".

47. Le 16 septembre, le fonctionnaire chargé de l'ONUC a écrit à M. Tshombé pour réfuter ses allégations selon lesquelles des forces de l'ONUC auraient cherché à s'emparer d'une nouvelle position stratégique et auraient violé l'accord de "cessez-le-feu" de décembre (voir annexe XII).

48. Dans une lettre en date du 15 septembre, M. Tshombé a écrit au fonctionnaire chargé de l'ONUC que le représentant de l'ONU à Elisabethville avait laissé entendre que les troupes indiennes de l'ONU avaient ouvert le feu sans en avoir reçu l'ordre;

M. Tshombé a, en conséquence, émis l'avis que les Indiens n'obéissaient pas aux ordres d'un Africain (voir annexe XIII). Dans sa réponse du 18 septembre, le fonctionnaire chargé de l'ONUC a purement et simplement rejeté ces allégations, faisant observer que toutes les troupes de l'ONUC ont des instructions permanentes de n'agir qu'en cas de légitime défense. Il a déclaré que ces troupes n'avaient jamais enfreint les ordres de l'autorité sous laquelle elles servent et qu'il n'y avait pas de distinction à faire entre contingents africains, indien ou autres de l'ONUC (voir annexe XIV).

49. Le 17 septembre, M. Tshombé a envoyé au Secrétaire général par intérim une lettre dans laquelle il prétendait qu'une patrouille de l'ONUC avait délibérément attaqué des positions katangaises, ce qui constituait une provocation. Il a demandé qu'une enquête impartiale ait lieu à laquelle participeraient les Etats qui garantissent l'exécution du Plan de réconciliation nationale (voir annexe XV).

50. Le 22 septembre, le fonctionnaire chargé de l'ONUC a écrit à M. Tshombé que le Secrétaire général lui avait donné instruction de rejeter les susdites allégations (voir annexe XVI).

E. Incident du 24 septembre 1962

51. Le 24 septembre à 17 h 30, une patrouille ordinaire composée d'un officier subalterne et de treize hommes du contingent indien de l'ONUC a quitté le poste de contrôle des Nations Unies sur le chemin Martini, pour effectuer comme d'habitude une reconnaissance en direction de la route de Jadotville. La patrouille a atteint sa destination, 600 mètres environ avant le barrage routier de la gendarmerie katangaise, à 11 heures; 15 minutes plus tard, elle s'est engagée sur le chemin du retour. Ayant parcouru 200 mètres du chemin de retour, la patrouille se trouvait en un point situé à 800 mètres au sud du carrefour du chemin Martini et à 800 mètres au sud-est du poste de contrôle de la gendarmerie, lorsqu'un engin piégé a explosé, tuant un sous-officier et un soldat, blessant gravement un autre soldat et atteignant un adjudant et deux soldats. Le commandant s'est rendu sur les lieux avec une escouade et des auxiliaires médicaux et il a ramené les blessés et les morts aux positions occupées par l'ONUC. Ce faisant, le commandant a constaté que la zone où s'était produit l'incident avait récemment été considérablement minée. On a constaté que les morts et les blessés avaient été blessés au-dessus de l'aine,

ce qui dénotait l'emploi d'une mine antipersonnel du type à ressort. Le représentant de l'ONUC à Elisabethville a protesté auprès de M. Tshombé et a demandé que tous les pièges et toutes les mines soient enlevés immédiatement et qu'en attendant, l'ONUC soit informée en détail de leur emplacement (voir annexe XVII).

52. Répondant le 25 septembre, M. Tshombé a déclaré que la patrouille de l'ONUC constituait une opération offensive destinée à grignoter les positions katangaises. Il a soutenu en outre que seules les forces indiennes de l'ONUC avaient été mêlées à des incidents alors que les autres contingents de l'ONUC observaient une attitude de neutralité (voir annexe XVIII).

53. Le 27 septembre, le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo a écrit à M. Tshombé pour lui demander si la pose des mines avait été autorisée par lui et constituait une expression de la politique qu'il entendait suivre. Il a averti le président de la province que s'il ne recevait pas sans délai les assurances nécessaires, l'ONUC prendrait toutes mesures utiles en vue d'empêcher la répétition de tels incidents à caractère de provocation. En conclusion, il a rappelé les divers actes de harcèlement commis par les autorités katangaises contre l'ONUC (voir annexe XIX).

54. Le 28 septembre, M. Kimba a répondu que la gendarmerie était contrainte de se défendre contre la guerre civile que lui livrait l'ANC et qu'il était normal qu'elle protège tous ses points d'appui comme le faisait l'ONUC. Il a affirmé que les archives contenant les cartes signalant toutes les positions défensives avaient été pillées l'année d'avant par les troupes indiennes (voir annexe XX).

F. L'avion de l'ONUC abattu au Katanga

55. Etant donné que les autorités katangaises ont prétendu à plusieurs reprises que des attaques de l'ANC avaient eu lieu contre des forces de gendarmerie dans le Katanga du Nord, l'ONUC a décidé d'envoyer des avions en mission de reconnaissance pour voir ce qu'il en était.

56. Le 20 septembre 1962, le fonctionnaire chargé de l'Opération a reçu de la base de Kamina un message indiquant qu'un Dakota de l'ONUC, l'un des appareils participant aux opérations de reconnaissance, avait été abattu à Kamunzu, à 50 kilomètres au nord-est de Kabongo (province du Katanga). Des opérations de recherches et de sauvetage ont été organisées pour le 21 septembre, et le fonctionnaire chargé de l'Opération a adressé à M. Cyrille Adoula, Premier Ministre de la République du Congo, et à M. Moïse Tshombé, Président de la

/...

- province du Katanga, des messages identiques les informant des opérations projetées et leur demandant de donner les instructions nécessaires pour que l'équipe de sauveteurs ne soit molestée en aucune façon. Il leur a également fait savoir que l'équipe serait accompagnée de chasseurs de l'ONU ayant l'ordre d'ouvrir le feu sur tout ce qui se déplacerait au sol au cas où il y aurait le moindre acte d'hostilité contre les hélicoptères de l'ONUC (voir annexe XXI).
57. L'avion de l'ONUC avait à bord les hommes ci-après, qui étaient tous des militaires suédois : équipage : capitaine A. E. Lundqvist, lieutenant B. Nilsson, adjudant Bo Baeck, adjudant T. V. Bergh; passagers : capitaine J. G. O. Toll, adjudant A. H. Kempe, adjudant Kew Blomquist, adjudant R. C. G. Colmgren, adjudant E. F. Olofsson, adjudant P. O. G. Solvestad.
58. Les opérations de sauvetage ont eu lieu le 21 septembre. Le fonctionnaire chargé de l'Opération a été informé que l'adjudant Solvestad avait été tué, que l'adjudant Colmgren avait été grièvement blessé et que l'adjudant Baeck avait eu des blessures sans gravité. Le 21 septembre, le fonctionnaire chargé de l'Opération a été informé que l'adjudant Colmgren était mort de ses blessures.
59. Le 22 septembre, le fonctionnaire chargé de l'Opération a nommé une commission d'enquête chargée de déterminer les circonstances dans lesquelles l'avion avait été abattu. La commission était composée comme suit : colonel T. Testerini, président; lieutenant-colonel B. Lindeblad, conseiller juridique et secrétaire; lieutenant-colonel O. Unhammer, technicien; commandant H. V. Peterson, spécialiste de la sécurité en vol; capitaine E. G. Larsson, médecin; capitaine Assefa Mekbib, commandant de C-47. La commission s'est rendue à Kamina et sur le lieu de l'accident pour enquêter et est rentrée au quartier général de l'ONUC à Léopoldville le 28 septembre.
60. La commission a fait savoir que le DC-3 volait en ligne droite sur un parcours horizontal à une altitude de 2 600 à 3 000 pieds lorsqu'il a essuyé des coups de feu tirés du sol, et que c'est alors qu'un homme a été tué et que deux autres ont été blessés. Le moteur gauche ayant cessé de fonctionner et un aileron ayant été endommagé, le pilote a fait un atterrissage forcé en conservant le contrôle de son appareil. Après l'atterrissage, l'appareil a pris feu et a été presque entièrement détruit. L'équipage a évacué les blessés et le cadavre et a quitté l'appareil. C'est alors que l'équipage a essuyé le feu de soldats de l'ANC qui se trouvaient dans le voisinage et qui s'imaginaient que l'équipage

se composait de militaires katangais, mais il n'a pas subi de nouvelles pertes. Les membres de l'équipage ont d'ailleurs reçu une coopération et une assistance sans réserve de la part des membres de l'ANC dès que ceux-ci se sont aperçus qu'il s'agissait de personnel de l'ONU. Trois membres de l'équipage se sont échappés dans la brousse et les autres, avec les blessés et le cadavre, ont été emmenés par les soldats de l'ANC, qui les ont conduits à Albertville, d'où ils ont été transportés par avion à Kamina. Les trois membres de l'équipage qui s'étaient échappés dans la brousse ont été pris à bord d'hélicoptères de l'ONU le lendemain vers la fin de l'après-midi et transportés à Kamina. La mort de l'adjudant Colmgren s'est produite cinq heures environ après l'accident.

61. La commission d'enquête a fait des recherches très complètes sur le lieu de l'accident et a également survolé l'endroit en suivant exactement le même parcours et en volant à la même altitude que l'appareil abattu. Il a été établi qu'il y avait à la fois des forces terrestres de l'ANC et du Katanga dans le secteur lors de l'accident. Bien que l'ANC et les forces katangaises qui se trouvaient dans le secteur aient aidé la commission dans son enquête, la commission n'a pu parvenir à une conclusion certaine quant à l'origine des coups de feu qui avaient abattu l'appareil. Des renseignements recueillis indiquent qu'à l'heure de l'accident des batteries antiaériennes de l'ANC occupaient des positions qui leur auraient permis de tirer sur l'avion, et la commission a eu l'impression que telle pouvait avoir été la cause de l'accident. Cependant, les autorités de l'ANC comme les autorités katangaises ont donné à la commission d'enquête l'assurance que leurs troupes ne portaient pas la responsabilité d'avoir abattu l'avion.

62. Ainsi, faute de preuves concluantes, la commission n'a pas pu se prononcer sur l'origine des coups de feu.

63. Le rapport contient certaines recommandations concernant les vols de reconnaissance qui seront organisés à l'avenir et prescrit certaines règles à suivre pour ces vols. La commission a également fait dans son rapport un chaleureux éloge de la conduite du pilote et du copilote, le capitaine Lundqvist et le lieutenant Nilsson.

ANNEXE I

Militaires étrangers que l'ONUC sait de source sûre se trouver au
Katanga depuis janvier 1962

APOSTOFOULOS, Athanase

Grec, capitaine-commandant dans les Forces katangaises; né le 27 mars 1925 à Amaliana (Grèce); marié à Malaxou, Hélène; nom du père : Minas; nom de la mère : Kalogeropoulou, Athina. Dernier domicile : Macedonos No 3, Athènes. Arrivé d'Europe à Elisabethville le 24 avril 1962. Adresse : 506 avenue de Saio, B. P. 634 (Cie T. P.). Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement de l'ONUC en août-septembre 1961.

BELLADONE, Raymond, s/lt

Ressortissant belge d'origine italienne. L'un des douze officiers étrangers au service de Kasongo-Niembo à la date du 11 janvier 1962. Belladone était inspecteur sanitaire sous l'administration coloniale belge. Pièce à l'appui : un état de solde daté du 11 janvier 1962 portant sa signature montrant qu'il occupe ce poste depuis le mois d'août 1961.

BOESCH, Roger.

Suisse, militaire dans les Forces katangaises; né le 27 décembre 1921 à Genève; célibataire; nom du père : Charles (décédé); nom de la mère : inconnu. Dernier domicile : rue de l'Acqueduc, Bruxelles. Arrivé à Elisabethville le 5 mai 1962, venant d'Europe. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

BOULANGER, Marcel, G. H.

Belge, militaire dans la gendarmerie katangaise; né le 25 décembre 1919 à Luttae; marié à Zagorski, Geneviève; nom du père : Octave (décédé); nom de la mère : Baudoux, Maria. Dernier domicile : 258, rue de Fleurus, Gilly (Belgique). Arrivé à Elisabethville le 3 mars 1962, venant d'Europe.

Adresse : avenue Stanley. Source : fiche d'immigration.

BOURDEAUX, Michel, s/lit

Belge (ou Français?), agent d'Etat dans les Forces katangaises; né le 30 juillet 1936 à Bordeaux (Gironde); célibataire; nom du père : René; nom de la mère : Bouchon, Madeleine. Arrivé à Elisabethville le 4 juillet 1961, venant d'Europe; s'est rendu à Jadotville le 16 mai 1962. Adresse : c/o Hôtel Albert, chambre No 5, B. P. 1121, Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

BOURGES, André Pierre

Français, militaire dans les Forces katangaises; né le 21 mai 1922 à St-Josse ten Noode; marié à Nguyen, Paulette; nom du père : Pierre; nom de la mère : Gautier, Marie. Dernier domicile : St-Josse ten Noode, 8, rue de Saxe Cobourg. Arrivé à Elisabethville le 26 mai 1962, venant d'Europe. Immatriculé à Elisabethville le 31 mai 1962. Adresse : Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. A déjà été rapatrié une fois par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 18 novembre 1961 après avoir été appréhendé par un détachement de la police militaire suédoise commandé par le colonel Egge, le 9 septembre 1961. Autres détails figurant dans son dossier No 199 : a servi dans les Forces françaises libres pendant la deuxième guerre mondiale, puis en Corée et en Indochine. Engagé comme lieutenant par la délégation permanente du Katanga à Bruxelles en mai 1961; entré au Katanga le 25 mai 1961 où il a servi au Centre de formation de

Shinkolobwe en qualité d'instructeur sous les ordres du commandant Faulques. Envoyé ensuite à Kaniama, où il a séjourné jusqu'au 27 août; revenu ensuite à Shinkolobwe, a fait partie des unités de guérillas de Faulques et Lasimone. Il possède un passeport français No 09142 délivré le 15 février 1956.

BOUSQUET, Marius, commandant

Français, né le 12 juillet 1912 à Villalier (Aude); marié - un enfant; passeport No 3848, délivré à Toulouse le 29 mai 1961. Adresse à Toulouse : 15, rue Pelletier d'Oisy. Cité dans une lettre du sergent Kilonda, Joseph, sergent comptable de l'état-major du secteur Kongolo à un certain Nyembo W., datée du 20 juillet 1962, dans laquelle il était dit que Bousquet recommandait Kilonda pour l'avancement. Bousquet avait été précédemment appréhendé par l'ONUC le 29 août 1961 et rapatrié de Kamina à Bruxelles, le 1er septembre 1961. Les détails figurant dans le dossier (No 127) établi à son sujet par le Service de renseignement sont les suivants : recruté par la mission permanente du Katanga à Paris le 12 juin 1961, pour un engagement de six mois. A servi tout d'abord sous les ordres du commandant Delville. En quittant la région, à la fin d'août, a remis le commandement à un certain capitaine Kimwanga (aujourd'hui le colonel Kimwanga). Au cours de son interrogatoire, a déclaré être en possession d'une lettre du colonel Crèvecoeur, datée du 25 juillet 1961, dans laquelle il était dit qu'étant donné ses fonctions d'instructeur, les mesures de rapatriation ne lui étaient pas applicables, non plus qu'au commandant Faulques. Le commandant Bousquet est très probablement la personne désignée sous le nom de commandant B. dans le journal d'un mercenaire trouvé par des forces éthiopiennes dans les locaux de l'Union minière lors des événements de décembre. D'après ce document, il se serait trouvé, le 31 octobre 1961, dans le secteur de Kaniama, près du pont qui traverse le fleuve Lubilash, pont que devait faire sauter l'auteur du journal (qui est probablement Bauwens) et son groupe de mercenaires. Le commandant Bousquet a été commandant du secteur Kongolo et commandait des mercenaires d'un des "groupes mobiles" opérant dans le Katanga du Nord, d'autres membres de ces groupes étant le sergent Le Page et l'adjudant Schramm, également mentionnés dans le journal en question.

BOVESSE, Jacques

Belge, militaire dans la gendarmerie katangaise; né le 24 août 1938 à Etterbeek; célibataire; nom du père : Gabriel; nom de la mère : Dolphyne, Yvonne. Dernier domicile : 40, rue de la Brasserie, Bruxelles. Arrivé d'Europe à Elisabethville où il a été immatriculé le 13 mars 1962. Adresse : c/o Gendarmerie katangaise, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

BROCHÉE, Eugène

Belge, gendarme dans la gendarmerie katangaise; né le 20 février 1928 à Albertville; marié; nom du père : Gabriel; nom de la mère : Delatre, Claire. Dernier domicile : Boussu-lez-Mons. Arrivé et immatriculé à Elisabethville, le 30 avril 1962, venant d'Europe. Adresse : B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

CANEPA, Robert

Italien, militaire dans les Forces katangaises; né le 14 janvier 1912 à Genève; célibataire; nom du père : Georges; nom de la mère : Da Bartel, Elvira. Dernier domicile : 100, Muffat Street, Rhodésie (?). Arrivé d'Europe à Elisabethville le 4 juin 1962. Adresse : c/o Etat-Major Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié une fois par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, en septembre 1961.

CILLEN, Carlos, F. J.

Belge, militaire dans la gendarmerie katangaise; né le 21 octobre 1921 à Elisabethville; célibataire; nom du père : Jean (décédé); nom de la mère : Evers, Charlotte (décédée). Dernier domicile : 43, rue Maria Dipren, Bruxelles. Arrivé à Elisabethville le 23 mars 1961. Adresse : c/o Hôtel Albert Ier. Source : fiche d'immigration. Appréhendé par l'ONUC en août 1961 et envoyé finalement à Stanleyville. Pour plus de détails, voir le dossier No 94 du Service de renseignement. Activités antérieures : agriculture dans la région d'Opala, près de Stanleyville. S'est engagé dans la Gendarmerie katangaise le 23 mars 1961 et a servi, sous les ordres du commandant Lefebvre, à l'Etat-Major

(dans une Compagnie de transport) à Elisabethville. Semble avoir été recruté par l'intermédiaire de l'Ambassade de Belgique à Brazzaville et de M. Kazadi, du Sud-Kasaï, en mars 1961. Numéro matricule 202011 et passeport No 373648 délivré le 4 mai 1960 à Stanleyville.

COISSE, René Auguste

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 18 juillet 1927 à Gilly; marié à Veckman, Francine; nom du père : Augustin; nom de la mère : Mathers, Stéphanie. Dernier domicile : 16, chaussée de Wavre, Ixelles, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 3 mai 1962, venant d'Europe. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

COLLIN, Louis

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 14 novembre 1934 à Verviers; marié à Ligot, Jeanine; nom du père : René; nom de la mère : Debefue, Antoinette. Dernier domicile : Montigny-le-Tilleul. Arrivé à Elisabethville le 31 janvier 1961, venant d'Europe. S'est engagé dans l'armée de l'air à Kolwezi le 24 mai 1962. Adresse : c/o Forces katangaises. Source : fiche d'immigration.

COLON, Jules

Belge ou Français. L'un des douze officiers étrangers au service du grand chef Kasongo-Niembo de Kamina au 11 janvier 1962, d'après l'état de solde daté de ce jour et portant sa signature, remis à l'ONU par un agent qui a ajouté que Colon était affecté à la gendarmerie de secteur de Kaniama.

COSMIDIS, Antony

Grec, militaire dans les Forces katangaises; né le 18 mars 1936 à Athènes; célibataire; nom du père : Themistollis; nom de la mère : Papalexandrou, Hélène. Dernier domicile : 48, Rezende Street, Salisbury (Rhodésie). Est arrivé à Elisabethville le 17 avril 1962 venant d'Europe; immatriculé à Elisabethville le 20 avril 1962. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

COUSIN, Jules Emile

Français, agent de l'Administration des Forces katangaises; né le 21 mai 1899 à Lille (Nord); marié à Jarry, Julia; nom du père : Jules (décédé); nom de la mère : Coussemacker, Angela. Dernier domicile : 109, rue de France, Palais de France, Nice. Arrivé de Bukavu le 27 février 1962. Enregistré à Léopoldville le 19 février 1957; enregistré à Elisabethville le 15 mai 1962. Adresse : 672, avenue Luxembourg. Son nom figurait sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga (sous-lieutenant), notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961. Source : fiche d'immigration.

CREMER, Raymond Martin

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 19 janvier 1924 à Bruxelles; divorcé de Willame, Ida; nom du père : Guillaume; nom de la mère : Hassens, Madeleine (décédée). Dernier domicile : 6, rue des Mécaniciens, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 18 avril 1962, venant d'Europe. Adresse : B. P. 1121, Elisabethville. A déjà été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé par des forces indiennes à Manono le 28 août 1961. Autres renseignements tirés du dossier No 143 : entré pour la première fois au Congo le 12 mars 1961. A été soldat dans le groupe mobile B. (Source autre que le dossier : fiche d'immigration.)

CRISTODCULATOS, Constantin

Grec, militaire dans les Forces katangaises; né le 18 janvier 1926 en Grèce; célibataire; nom du père : Stavros (décédé); nom de la mère : Tslenti, Apodidi. Dernier domicile : rue A. Drivain, Céphalonie. Arrivé et immatriculé pour la première fois à Elisabethville le 6 mai 1961. S'est rendu à Kipushi le 15 juin 1962. Adresse : Hôtel Macris, chambre 15. Source : fiche d'immigration.

CROE, Jean H.

Belge, capitaine. L'un des douze officiers étrangers de l'armée de Kasongo-Niembo de Kamina, au 11 janvier 1962, d'après l'état de solde signé, daté de ce jour. Une lettre de Kasongo-Niembo à Tshombé datée du 28 août 1961 confirme que l'intéressé faisait partie de l'armée de Kasongo-Niembo. Faisait partie des groupes qui ont fait sauter les ponts de Kabongo-Kabalo, de Kinda-Kamina et de Lubilash. (Voir journal d'un mercenaire.)

CUVELIER, Jean Marie M. G.

Belge, militaire dans la gendarmerie katangaise; né le 9 juillet 1929 à Theux (Belgique); divorcé; nom du père : Ferdinand (décédé); nom de la mère : Wilkin, Marie-Jeanne (décédée). Dernier domicile : 46 rue du Coq, Liège. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 21 février 1961, venant d'Europe. S'est rendu à Kolwezi le 24 juin 1962. Adresse : c/o Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

DANDOS, Lucien Adelin

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 27 mars 1936 à Gembloux; marié à Laska, Ursula; nom du père : François; nom de la mère : Soyeun, Simone. Dernier domicile : 36, rue Chapelle-Dieu, Gembloux. Arrivé d'Europe le 23 avril 1962. Adresse : Etat-Major Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Son nom figurait sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

DE CLARY, Vidal Michel

Français, capitaine. L'un des chefs du groupe de mercenaires qui ont attaqué les troupes irlandaises envoyées à Jadotville à la demande de la communauté européenne, pendant les hostilités de septembre. D'après les renseignements disponibles, cette attaque a été préparée par Lasimone et De Clary. D'autre part, le nom de De Clary figure sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961. D'après des

renseignements non confirmés, De Clary aurait quitté le Katanga, avec 89 "autres volontaires", le 8 février 1962 (lettre de Tshombé au fonctionnaire chargé de l'ONUC, datée du 13 février 1962); est rentré peu après à Elisabethville, où il a assumé de hautes fonctions équivalant à celles de chef d'état-major des mercenaires. Toujours d'après des renseignements non confirmés, il aurait participé au recrutement et à l'organisation de l'OAS au Katanga. On dit aussi qu'il est en relation étroite avec Mme Vermeulen, secrétaire belge du président Tshombé. Un message, actuellement en la possession de l'ONU, adressé au capitaine De Clary à Luena par le commandant Kamantanda à Jadotville, contient des preuves de ses activités actuelles. De Clary serait le chef du groupe mobile de Luena. Voici le texte du message : "Veuillez copier les tableaux de tir des mortiers de trois pouces et me les envoyer par lettre adressée au lieutenant Kambaji, Etat-Major 51 (Jadotville)." Ce message est daté du 9 août 1962.

DECLARCK, André

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 31 août 1930 à Schaerbeek; marié à Carlier, Danielle; nom du père : Gaspard; nom de la mère : Henricot, Arsène. Dernier domicile : 3, avenue Josse Goffin, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 3 mai 1961, venant d'Europe. S'est rendu à Jadotville le 25 mai 1962. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 6 septembre 1961 (pas de dossier). D'après des renseignements non confirmés, il aurait habité avenue Kigoma, en face de l'Unicongo, pendant son séjour à Elisabethville. On le dit fanatiquement opposé à l'ONU; est mêlé au transport d'armes, par voiture, à Kipushi et Kolwezi.

DE GREEF, Jacques

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 4 avril 1941 à Uccle; célibataire; nom du père : Martin; nom de la mère : Georgina (décédée).
Dernier domicile : 14, rue Beekman, Uccle. Arrivé à Elisabethville le 21 avril 1962 et immatriculé le 26 avril 1962, venant d'Europe. Adresse : état-major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.
Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 4 septembre 1961 (aucun dossier n'a été établi par le service de renseignement). Serait néanmoins rentré, au Katanga, à l'Ecole des sous-officiers "Nzilo III" le 6 octobre 1961 d'après un "ordre de mission" signé par le capitaine Repagnol et trouvé en la possession de l'adjudant Verlooy au moment où il a été détenu par l'ONUC pendant les hostilités de décembre dernier. En voici le texte : "L'adjudant Vanloy (sic, lire Verlooy) et le volontaire de Greef, Jacques se rendront au district de Kolwezi ce jour le 6/10/61. Le volontaire de Greef, Jacques sera présenté au major Hasadi en vue de sa démobilisation. L'adjudant Verlooy reviendra immédiatement au camp". Signé: le capitaine Repagnol et le lieutenant Kalokula, commandant du camp. Cet ordre de mission implique la démobilisation de de Greef, mais il n'existe aucune confirmation. Verlooy, qui aurait dû être au courant, a feint de tout ignorer lorsqu'il a été interrogé. Pourtant, d'après la fiche d'immigration ci-dessus mentionnée, il serait de retour. Cette fiche porte une photo de l'intéressé en uniforme.

DELHEZ, Jean Pascal Léopold

Belge, militaire dans les Forces katangaises, né le 15 avril 1935 à Saint-André. Marié à Bollis, Colette; nom du père : Pascal; nom de la mère : Browsers, Alice. Dernier domicile : 4, rue Chenestre, Saint-André. Immatriculé à Elisabethville le 17 juin 1962, venant d'Europe. Adresse : c/o Hôtel Katanga, B. P. 1121, Elisabethville. Source : fiche d'immigration.
Avait été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 7 septembre 1961, après avoir été appréhendé à Elisabethville le 28 août 1961. Dossier No 141. Autres renseignements : adresse précédente à Elisabethville : 1361, Av. Léopold. Régiment No 1; compagnie TTR. Titulaire de la carte d'identité belge : E. 632261. Est entré pour la première fois au Congo le 17 juillet 1957.

DEJARDIN, André

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 29 mars 1932 à Retinnes. Célibataire; nom du père Dieudonné; nom de la mère, Tant, Pauline; dernier domicile : 102, Avenue Albert, Forest. Immatriculé pour la première fois à Kakitumba le 20 octobre 1951. Arrivé d'Europe le 2 mars 1961. S'est rendu à Jadotville le 29 mai 1962. Adresse : c/o Bataillon blindé, B. P. 7231. Source : fiche d'immigration. Figurait sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le service de renseignement en août-septembre 1961.

DEJAIFFE, William Antoine

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise. Né le 1er septembre 1932 à Charleroi. Célibataire; nom du père : Oscar; nom de la mère : Foureau, Mariette; dernier domicile à Elisabethville : camp Massart. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 16 janvier 1961, venant d'Europe. S'est rendu à Kipushi le 12 mars 1961. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le service de renseignement en août-septembre 1961. Egalement compté dans des effectifs de l'armée du grand chef Kasongo-Niembo dans une lettre datée du 28 août 1961 de Kasongo-Niembo à Tshombé.

DELMAY, Edouard

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 27 juillet 1924 à Montigny sur Sambre; marié à Carlier, Odette. Nom du père : Edouard; nom de la mère : Destain, Pauline. Dernier domicile : rue du Viaduc, Ixelles/Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 23 avril 1962, venant d'Europe. Adresse : état-major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 2 septembre 1961. Aucun dossier sur Delmay n'a été établi par le service de renseignement.

DE LUIGI, Jean

Suisse, militaire dans la Gendarmerie katangaise; né le 22 septembre 1918 à Fiorenzuola d'Arda; marié à Capra, Anna-Maria; nom du père : Mario; nom de la mère : Padovani, Ambrogia. Dernier domicile : 25, Bradfield Road, Salisbury. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 14 mars 1962, venant de Rhodésie. Adresse : hôtel Léopold II, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Figurait sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le service de renseignement en août-septembre 1961. Autres renseignements : aurait été chef de cuisine de Lord Dalhousie, Gouverneur général de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. A pris une part active aux combats de décembre en tant que chef d'un groupe d'extrémistes composé d'environ 45 mercenaires qui se disaient "idéalistes" et prétendaient défendre la civilisation. Ce groupe a constitué la première vague lors de l'attaque du tunnel. Le 4 janvier 1962, De Luigi se serait rendu à Salisbury en disant qu'il avait été blessé à deux reprises et qu'il avait besoin d'un repos. D'après la fiche d'immigration, il serait revenu peu après.

DELVA, André

Belge, l'un des 12 officiers étrangers au service de l'armée du grand chef Kasongo-Niembo à la date du 11 janvier 1962 d'après l'état de solde signé par lui ce même jour. Avec Martins, Favre et Croe, Delva a été accusé d'avoir fait sauter les ponts de Kabongo-Kabalo et de Kinda-Kamina.

DEMOULIN, Albert Charles

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise. Né le 26 juin 1917 à Montigny sur Sambre; marié à Pierard, Nelly; nom du père : Oscar (décédé); nom de la mère : Dehon, Léonie. Dernier domicile : 87, rue Vandervelde, à Châtelet. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 13 février 1962, venant d'Europe. Adresse : hôtel Albert 1er. Source : fiche d'immigration. Figure sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga (à ne pas confondre avec DEMOULIN, Jacques, rapatrié par les Nations Unies le 1er septembre 1961). Un ordre, en date du 28 mars 1961 et signé du

commandant Faux, la Direction du personnel à l'état-major de l'armée katangaise, dont sont entrés en possession les services de l'ONU, plaçait, à partir du 28 mars 1961, Demoulin, Albert et Verlooy à la disposition de la police nationale katangaise et sous les ordres du commissaire Mottoule pour certaines opérations alors en cours. L'original de cet ordre se trouve dans le dossier de Verlooy (No 247), après avoir été trouvé sur ce dernier lors de son arrestation par l'ONUC, au cours des événements de décembre.

DRAPIER, James Emile

Belge, officier dans les Forces katangaises; né le 19 mai 1914 à Brugelette; marié à Durot, Julia; nom du père : Augustin (décédé); nom de la mère : Lesceux, Mathilde (décédée). Dernier domicile : 5, rue de Vienne, Ath (Belgique). Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 14 mai 1962, venant d'Europe. Source : fiche d'immigration. Adresse : Forces katangaises, B. P. 634. A été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 7 septembre 1961, après s'être rendu à l'ONUC le 28 août 1961. Dossier No 160 établi par le service de renseignement : officier d'active, envoyé au camp Massart comme conseiller. Nommé commandant en janvier 1961, après avoir effectué un voyage en Belgique en juillet 1960. Venu pour la première fois au Congo en 1946. Sa femme et ses trois enfants habitaient 125, Avenue Amerlinck, Elisabethville. Sa femme était institutrice au Katanga. Titulaire du compte No 15222 à la BBA, Elisabethville.

DRUET, Marcel, A. O.

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 17 mai 1921 à Bruxelles. Marié à Remacle, Viviane; nom du père : Oscar (décédé); nom de la mère : Istas, Adèle. Dernier domicile : 22, rue Là-Haut, Planceroit. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 19 avril 1962, venant d'Europe. Adresse : hôtel Albert 1er. Source : fiche d'immigration. Rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 31 août 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Druet par le Service de renseignement.

DUBOIS, Pierre

Français, militaire dans les Forces katangaises; né le 29 juillet 1930 à Bordeaux (Gironde). Marié à Labougerie, Cyprienne; nom du père : Lucien (décédé); nom de la mère : Dupont, Marie (décédée). Dernier domicile : 3, rue des Pins, Bordeaux. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 16 mars 1962, venant d'Europe. Adresse : état-major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Figure sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le service de renseignement, en août-septembre 1961. Autres renseignements : sert dans la Gendarmerie depuis mars 1961. A écrit à Munongo le 2 août 1961 pour demander d'acquérir la nationalité katangaise en rappelant une requête analogue adressée précédemment à Tshombé.

DUNLOP-STEWART, Jean Archibald

Britannique, militaire dans les Forces katangaises; né le 5 octobre 1934 à l'île Seychelles; célibataire; père décédé; nom de la mère : Payet de Souillac, Odette. Dernier domicile : 19, Abercorn Road, Bulawayo (Rhodésie du Sud). Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 8 mai 1962, venant de Rhodésie. Adresse : hôtel Albert, chambre 19. Source : fiche d'immigration. Rapatrié de Léopoldville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 27 septembre 1961, et renvoyé en Rhodésie via Johannesburg. Dossier No 58, établi par le service de renseignement : avait précédemment effectué des levés aériens dans la RAF et les Forces aériennes rhodésiennes. A servi à la base aérienne du Katanga de Luano-Elisabethville, sous les ordres du colonel belge Volont, commandant d'aviation, et du commandant belge Hirsh, des magasins d'équipement de Kibati. Venu pour la première fois au Congo le 2 mai 1961. Appréhendé par l'ONUC, le 28 août 1961, à l'aéroport d'Elisabethville.

EECKMAN, François G.

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise; né le 9 mars 1936 à Grembergen; célibataire; nom du père : Armand; nom de la mère : Desmet, Madeleine. Dernier domicile : 13, rue Hehkenhoek, Grembergen. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 21 février 1961, venant d'Europe. S'est rendu à Kamina le 25 juin 1962. Adresse : c/o Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. Figure sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le service de renseignement, en août-septembre 1961.

FERMONT, James

Néerlandais, pilote dans les Forces aériennes katangaises; né le 5 novembre 1909 en Indonésie. Marié à Willemsen, Juliana; nom du père : Arthur Amade; nom de la mère ; Marc, Jeanne (décédée). Dernier domicile : 33, Sydneywad, Johannesburg. Arrivé le 24 avril 1962 à Elisabethville et immatriculé le 16 mai 1962, venant d'Europe. Adresse : 861, avenue Wangermée, B. P. 2590, Elisabethville. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le service de renseignement en août-septembre 1961 (où il est inscrit, probablement par erreur, comme Sud-Africain).

FETTER, Victor Alexandre

Belge, militaire dans les Forces katangaises, né le 18 novembre 1925 à Ixelles/Bruxelles; célibataire; nom du père : Eugène (décédé); nom de la mère : Femorowicz, Jadwiga. Dernier domicile : 4, rue Livingstone, Bruxelles. Immatriculé pour la première fois à Elisabethville le 28 octobre 1960 (000947). Arrivé de Stanleyville le 2 février 1962. Adresse : Collège St-François de Sales. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 7 septembre 1961, après avoir été appréhendé par des troupes indiennes à Manono, le 28 août 1961. Dossier No 131 établi par le service de renseignement. Autres détails : père de Joja Fetter (7 ans), c/o M. Georges, 64, rue des Coteaux, Verviers. Volontaire dans la Gendarmerie katangaise depuis le 22 février 1961. Arrivé au Congo le 15 août 1946; travaillait comme plombier à Stanleyville.

FOURGON, Fernand Achille Victor Alexis

Belge, militaire dans les forces du gouvernement; né le 17 juin 1936 à Vielsalm; marié à Cavage, Claudine, un enfant; nom du père : Fernand; nom de la mère : Jacobi, Marie. Dernier domicile : 163, rue de Vaudrée, Angleur (comme Jacoby, Charles). Immatriculé pour la première fois à Matadi, le 9 novembre 1959 (40/191/1905). Arrivé d'Europe le 26 septembre 1960, rentré en Europe le 12 octobre 1960, en est revenu le 7 avril 1962 et est parti pour Jadotville le 12 mai 1962. Adresse : 7, avenue Astrid, B. P. 716. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par l'ONU en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961; après s'être rendu à l'ONUC, à Kamina ce même jour. Dossier No 114 établi par le service de renseignement. Autres détails : a servi en qualité de pilote (sous-lieutenant) dans les Forces aériennes katangaises. Carte d'immatriculation à Matadi en date du 9 novembre 1959. Passeport belge No 6.419581, valide jusqu'au 5 octobre 1962.

FRAIPONT, Michel Henri Jean

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise; né le 25 mars 1931 à Liège. Marié à Girood, Andrée; nom du père : Charles (décédé); nom de la mère : François, Eulalie. Dernier domicile : 1, route du Théâtre, Liège. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 13 mars 1962, venant d'Europe (VIII/26/530). Adresse : Gendarmerie katangaise, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 31 août 1961. Aucun dossier sur Fraipont n'a été établi par le service de renseignement.

GOETHALS, Alexandre

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 1er juillet 1935 à Liège. Marié à Santa, Julia; nom du père : Joseph; nom de la mère : Selymes, Elisabeth; dernier domicile : 64 rue Jean Valders, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 7 juin 1962 (VIII/68/1078), venant d'Europe. Adresse : F.K. B.P. 1121. Source : fiche d'immigration.

GLASSPOLE, Malcolm David

Néo-zélandais, pilote dans les forces aériennes katangaises (lieutenant); né le 8 novembre 1919 en Nouvelle-Zélande; marié à Smith, Kathleen; nom du père : Donald (décédé); nom de la mère : Ella, Veronica. Dernier domicile : Southampton, Angleterre. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 7 février 1962 (VIII/5.253); venant d'Europe. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste dressée par le Service de renseignement en août-septembre 1961. Autres renseignements : a pris part aux combats de décembre. Aurait abattu quatre ou cinq avions avant d'avoir été lui-même contraint d'atterrir. Les Nations Unies possèdent un rapport attestant que Glasspole a abattu un avion à Mitwaba le 30 juin 1961. Une commission d'enquête composée du commandant Van Risseghem, du capitaine Berteaux, du capitaine de Luigi et du lieutenant Wicksteed, qui ont signé le rapport de la Commission, avait été formée. En décembre 1961, Glasspole aurait rendu visite à Tshombé pour lui demander de rayer des rôles de l'armée le colonel Faulques qu'il accusait de se livrer à des manoeuvres d'escroquerie et de détournement de fonds aux fins de recruter des mercenaires en Belgique. On croit savoir qu'il se trouve au Congo depuis le mois de février 1961. Son activité en tant que pilote dans les forces aériennes katangaises a été confirmée par le Gouvernement néo-zélandais qui, d'après la note verbale que la délégation néo-zélandaise à New York a adressée au Secrétaire général par intérim, en date du 9 janvier 1962, aurait perdu contact avec Glasspole en août 1961, époque à laquelle il avait pour adresse : B.P. 1121 (Forces katangaises), Elisabethville. On a signalé sa

présence à Ndola à Noël 1961. Le passeport No C.61417 délivré par le Haut Commissaire de la Nouvelle-Zélande à Londres, le 14 mai 1957, porte comme profession : pilote, chef d'entretien. Selon le rapport de la Commission mixte chargée de la question des mercenaires, daté du 7 mars 1962 (Ref. CM/16 No 10), Glasspole était encore inscrit sur les états de solde du Katanga à la date du 7 mars 1962. Autres renseignements : une lettre adressée à un certain adjudant Mteba, M., par Kilonda, Joseph, sergent comptable à l'E.M. du secteur de Kongolo, qui est actuellement en la possession des Nations Unies, signale qu'un petit avion piloté par "Max Glaspourd" a été utilisé par les forces katangaises pour effectuer une reconnaissance des positions occupées par l'ANC. Il est fait clairement allusion à Glasspole dans un message que le "Commandant groupement en Mission 51, Jadotville 51" a adressé, en date du 21 août 1962, au "Commandant 21 BN Mitwaba 71" et qui se trouve actuellement en la possession de l'ONU. Ce message explique la présence de Glasspole dans cette région (il pilotait un quadrimoteur).

GOFFIN, Pierre-André Ghislain

Belge, militaire dans les forces katangaises, né le 7 avril 1939 à Vezin; célibataire; nom du père : André; nom de la mère : Jassene, Martha. Dernier domicile : 30 rue de Thon, Thon-Samson. Immatriculé pour la première fois à Léopoldville le 14 août 1959 (95/60/2890). Arrivé de Kamina le 29 mai 1961. Parti pour Kolwezi le 25 mai 1962. Adresse : lère compagnie P.M. Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies le 7 septembre 1961 en vertu du paragraphe A-2, après avoir été appréhendé à Elisabethville par les forces irlandaises le 28 août 1961. Le dossier établi par le Service de renseignement porte le No 157. Autres renseignements : chef de la police militaire. Est arrivé au Congo en août 1959. A séjourné en Belgique comme convalescent de décembre 1960 à mars 1961. Possède le compte No 832.998 à la B.C. Goffin aurait regagné Kolwezi le 5 avril 1962. Il faisait partie d'un groupe mobile qui se donnait pour nom : les combattants de la mort.

GUILLAUME, Lucien

Belge, militaire dans l'armée katangaise; né le 29 août 1928 à Seraing; marié à Vanderbost, Praverel; nom du père : Jean; nom de la mère : Dempis, Valère. Dernier domicile : Seraing. Arrivé d'Europe le 17 mars 1962. Immatriculé à Elisabethville le 23 mars 1962 (VII/49/558). Adresse : B.P. 634; Source : fiche d'immigration.

HAMAQUE, Roger

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 16 décembre 1932 à Zellik. Marié à Veruicht, Hélène (un enfant); nom du père : Robert (décédé); nom de la mère : Vanderhasselt, Marie-Thérèse. Dernier domicile : 39 rue St-Augustin, Forest. Arrivé d'Europe le 23 avril 1962. Immatriculé à Elisabethville le 26 avril 1962. Adresse : Etat-Major des forces katangaises, B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies le 1er septembre 1961 en vertu du paragraphe A-2, la police militaire du Katanga l'ayant remis entre les mains des Nations Unies à Albertville le 30 août 1961. Dossier No 161. S'est engagé comme volontaire dans le groupe mobile du 23ème bataillon du Tanganyika (Katanga). Recruté pour six mois par la délégation permanente katangaise à Bruxelles le 22 avril 1961. S'était auparavant engagé comme volontaire dans l'armée belge pour servir en Corée où il a été blessé. Compte à la B.B.A. à Elisabethville et à Albertville (No 2894). Adresse de sa mère à Bruxelles : 39, avenue St-Augustin, Forest.

HENRICY, Christian

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 1er septembre 1932 à Bruxelles; marié à Werts, Lucienne : nom du père : Georges Constant (décédé); nom de la mère : Remacle, Julia. Dernier domicile : rue Général Henry, Etterbeek (Bruxelles). Est arrivé d'Europe le 1er avril 1962 (IX/55/908). Adresse : groupe mobile, Forces katangaises, B.P. 7221. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 2 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Henricy par le Service de renseignement.

HEYMANS, Frans E.

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 1er février 1913 à Berchem, Ste-Agathe. Divorcé de Nys, Jeanne; nom du père : Achille (décédé); nom de la mère : Van Wilderobe, Alice. Dernier domicile : 74, rue Soldats, Berchem, Ste-Agathe. Immatriculé pour la première fois à Bunia le 1er décembre 1958 (1/67/393). Arrivé de Bunia le 20 février 1962. Adresse : Hôtel Bruxelles, No 535 B. Restaurant. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961. Autres renseignements : s'est enfui de la Province Orientale pour rejoindre la Gendarmerie katangaise, groupe mobile E, à Albertville (commandé par le lieutenant Chamois). A dénoncé à la Sûreté, le 23 mai 1961, les mauvais traitements que lui ont infligés Chamois et ses hommes lorsqu'il a voulu être muté dans une autre unité. L'ONU est en possession du rapport de la Sûreté ainsi que de l'ordre de mutation ultérieur le transférant à l'Etat-Major.

HOUTERS, Claude Victor

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 2 mai 1934 à Jahay. Marié à Schmetz, Elise. Dernier domicile : 17, rue du Paradis, Verviers. Immatriculé pour la première fois à Matadi le 23 novembre 1959 (40/195/1950). Arrivé d'Europe le 26 avril 1962. Adresse : c/o Service militaire. Source : fiche d'immigration.

JONVILLE, Carol

Belge, ingénieur dans les forces katangaises; né le 1er septembre 1912 à Nechin. Célibataire; nom du père : Jean; nom de la mère : Wolska, Catherine. Dernier domicile : 107, rue Royale, Lille (Nord) France. Arrivé d'Europe le 23 mai 1962. Immatriculé à Elisabethville le 25 mai 1962 (VIII/61/987). Adresse : Etat-Major des forces katangaises, B.P. 1121. Source : fiche d'immigration.

JOUVENEUX, Emile Désiré

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 15 décembre 1924 à Harchies (Belgique). Célibataire; nom du père : Emile; nom de la mère : Daudron, Armande. Dernier domicile : 29, rue Landres, Chatelineau. Arrivé et enregistré à Elisabethville le 4 mai 1962 (VII/53/882), venant d'Europe. Adresse : c/o B.P. 1121, Hôtel Katanga. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé à Kongolo le 29 août 1961. Dossier No 69. D'après ce dossier, il est marié et père de deux enfants. Ancien métier : mineur. Personne à prévenir : Mme Clémence Jouveneaux (née Dubois), 29, rue Landres, Chatelineau. Services militaires antérieurs : 9 ans et 4 mois en Indochine. Recruté par la délégation permanente du Katanga à Bruxelles et arrivé au Congo le 29 avril 1961. A servi dans le groupe mobile sous les ordres du commandant Janssen et du lieutenant Antoine. Passeport No C.390434 délivré en Belgique le 25 avril 1961. Compte 16038 à la B.B.A.

LATTE, Gerardus Marcel

Belge, pilote dans les forces aériennes katangaises; né le 5 juin 1931 à Oudenhove St-Géry. Célibataire ; nom du père : Ernest, nom de la mère : Hoebeke, Bertha. Dernier domicile : 44, rue Travenis, Oudenhove St-Géry. Arrivé et enregistré à Elisabethville le 29 janvier 1961 (VII/101/188) venant d'Europe. S'est rendu à Kolwezi le 16 juin 1962. Adresse : c/o Hôtel Albert 1er. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 6 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Latte par le Service de renseignement.

LAMBRECHT, Martin Edouard

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 10 octobre 1930 à Louvain. Célibataire; nom du père : Léopold; nom de la mère : Vanbeveren, Anne (décédée). Dernier domicile : 5, rue des Ménages, Bruxelles. Arrivé et enregistré à Elisabethville le 14 avril 1962 (VIII/41/719), venant d'Europe. Adresse : av. Stanley, B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé par les forces ghanéennes à Niemba, le 28 août 1961. Dossier No 149. Personne à prévenir : Mme L. Lambrecht, 141, Bruyndenck, Wemmel, Bruxelles. Entré au Congo le 9 avril 1961 comme mercenaire du groupe mobile à Niemba. Titulaire de la carte d'identité No VB 267941 délivrée à Bruxelles le 30 juin 1960. Lambrecht faisait partie du groupe de mercenaires identifiés par le lieutenant Borg, du bataillon suédois de Kamina, pendant une reconnaissance à Kizanga, à l'est de Kabondo-Dianda, au début d'août 1962.

LALIERE, Claude

Belge (prétendant avoir la nationalité katangaise), emploie également, avec l'assentiment des autorités katangaises, le nom de Jean-Claude Bankiere, probablement pour échapper à l'attention de l'ONUC. Signalé à Brazzaville, le 29 juillet 1962, comme essayant de rentrer au Katanga. Il possédait deux jeux de papiers d'identité : une carte d'identité délivrée avant l'indépendance, dans la province de Kivu, par les autorités belges, et une carte analogue délivrée plus récemment par les autorités katangaises, au nom de Bankiere. Bien que normalement employé à Elisabethville comme ingénieur, il a aussi trouvé le temps de commander une compagnie de transport dans la Gendarmerie katangaise. Lalière dit que son passeport belge, avec lequel il était entré au Congo (Brazzaville), lui a été confisqué par le Consulat belge de Pointe Noire, où il avait cherché à obtenir un visa d'entrée au Katanga. Lalière figurait sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement, en août-septembre 1961. Diverses sources ont indiqué que Lalière est de retour à Elisabethville.

LAMOULINE, lieutenant-colonel

Belge, appartenait autrefois au Ministère des affaires africaines, chef d'un groupe de 12 officiers étrangers qui servent encore sous les ordres du Grand Chef Kasongo-Niembo, de Kamina, d'après un état de solde portant sa signature et daté du 11 janvier 1962, maintenant possession de l'ONUC. Lamouline est décrit comme le commandant de l'armée de Kasongo-Niembo et l'ONUC a eu connaissance de messages envoyés par lui à l'état-major de la Gendarmerie, au début d'août 1962, pour demander diverses fournitures. D'après une lettre datée du 28 août 1961, adressée par le Grand Chef à Tshombé et maintenant possession de l'ONUC, il appartenait précédemment à l'armée de Kasongo-Niembo. Après les hostilités de septembre 1961, Lamouline a été décrit par le Consulat belge d'Elisabethville comme "prisonnier" de Kasongo-Niembo.

LASIMONE, Henri Maurice, capitaine

Français, fonctionnaire dans les forces katangaises; né le 20 juin 1920 à Thiers. Célibataire; nom du père : Albert (décédé); nom de la mère : Lafay, Jeanne. Dernier domicile : Bidart, Basses-Pyrénées. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 21 mai 1962 (VIII/91/1302), venant d'Europe. Adresse : B.P. 3489, Hôtel Albert, Elisabethville. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961. Autres détails : mentionné comme l'un des officiers étrangers de l'armée du Grand Chef Kasongo-Niembo dans une lettre datée du 28 août 1961, adressée par ce dernier à Tshombé. Par la suite, Lasimone a été parmi les officiers qui sont passés au Ministère de l'information afin d'échapper à l'attention de l'ONU. Il était titulaire d'une carte d'identité officielle, portant le cachet dudit Ministère. A pris une part active aux hostilités de septembre. A préparé et exécuté une attaque contre les Irlandais à Jadotville. Ce dernier renseignement a été fourni par un mercenaire appréhendé par les forces des Nations Unies et qui a également mentionné le capitaine de Clary comme l'un des chefs de cette opération.

Lasimone a également commandé, le 23 septembre 1961, après l'accord de cessez-le-feu, un poste de troupes katangaises à 15 kilomètres de Kipushi, sur la route d'Elisabethville. C'est Lasimone lui-même qui était à l'origine de cette initiative, selon un document maintenant en possession de l'ONU. On a signalé qu'il avait quitté le pays en novembre (ELLEO 126, du 18 novembre 1961). Peut-être était-il considéré comme un risque pour la sécurité d'autres mercenaires. Depuis son retour au Katanga, en 1962, des rapports non confirmés ont signalé qu'il s'occupait de recrutement pour l'OAS et que, par suite, il voyage fréquemment entre Brazzaville et Léopoldville.

LAVAND'HOMME, Jean

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 16 août 1927 à Ixelles, Bruxelles. Célibataire; nom du père : Georges; nom de la mère : Patternotte. Dernier domicile : 78, rue Sceptre, Bruxelles. Arrivé le 20 mars 1962 (VIII/29/559). Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121, Elisabethville. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 2 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Lavand'homme par le Service de renseignement.

LECLERCQ, Jean

Belge, officier F. F. Colonie; né le 16 décembre 1924 à Montegnée. Marié à Colard, Jeanne-Françoise; nom du père : Henri; nom de la mère : Ulens, Marie. Dernier domicile : 65, Chénée des Bendennes. Immatriculé pour la première fois à Matadi le 18 juin 1954 (31/65/647). Arrivé de Léopoldville le 9 août 1960. Parti pour Shinkolobwe en 1962. Source : fiche d'immigration. Peut être la même personne qu'un Leclercq rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 2 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Leclercq, Jean par le Service de renseignement.

LECOMTE, Henri

Belge, gendarme dans les Forces katangaises; né le 24 mars 1929 à Rocour. Célibataire; nom du père : inconnu; nom de la mère : Lecomte, Yvonne. Dernier domicile : 168, Boulevard de la Sauvenière, Liège. Arrivé le 9 mai 1962, venant d'Europe. Immatriculé à Elisabethville le 6 juin 1962 (VIII/68/1072). Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. Peut être la même personne qu'un Lecomte rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies, en vertu du paragraphe A-2, le 6 septembre 1961. Aucun dossier sur Lecomte n'a été établi par le Service de renseignement.

LEEMANS, Florent Hubert

Belge, militaire dans les Forces-katangaises; né le 2 mars 1928 à St-Trond; marié à Engels, Joséphine. Nom du père : Joseph; nom de la mère : Math, Florentine. Dernier domicile : 38, rue Elise, Ixelles, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 4 mai 1961 (VIII/53/878), venant d'Europe. Parti pour Kipushi le 8 mai 1962. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 25 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Leemans par le Service de renseignement. A figuré également sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

LEPAGE, Michel Pol Auguste

Belge, né le 20 juin 1939 à Sugny. Marié à Vandebek, Irma (un enfant). Nom du père : Gaston; nom de la mère : Patit, Marie-Mathilde. Dernier domicile : 10, Cryting, Diepenbeek. Se trouvait à Elisabethville le 19 avril 1962. Adresse : c/o M. Aerts, 1325, Avenue Luxembourg, B. P. 205. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies le 7 septembre 1961, après s'être rendu, le 29 août 1961, à Kamina sur les ordres du commandant Bousquet. Dossier No 163 établi par le Service de renseignement. Engagé par la délégation permanente katangaise à Bruxelles. A quitté l'armée belge pour venir au Katanga le 20 janvier 1961 et a été en congé du 20 juillet au 17 août 1961. A servi comme opérateur-radio à la gendarmerie de Kongolo. Passeport No 478747 délivré à Elisabethville le 17 juillet 1961 et valide jusqu'au 14 juillet 1963. Est entré au Congo le 20 janvier 1961. Titulaire du compte No 15337 à la B. B. A., à Elisabethville.

LEPAGE, Fernand Henri Jean

Belge, métis, né le 18 mai 1937 à Lodja (Congo). Personnes à prévenir : Ferreira Fernando, c/o SE 8070, Elisabethville, et M. Théo Lepage (son oncle), 60, drève Sainte-Anne, Bruxelles. Rapatrié en Belgique par les Nations Unies, le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé à Kongolo, le 29 août 1961.

Dossier No 74. Autres renseignements : opérateur de radio et de télévision, titulaire d'un contrat de trois mois régulièrement renouvelé. Rentré au Katanga, il se livre à diverses activités à Kolwezi. Il appartiendrait au groupe mobile qui s'intitule "les combattants de la mort".

LEVEUGLE, Liévin Jean Joseph

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise; né le 17 novembre 1920 à Fuent. Marié à Van Keymeulen, Simonne (4 enfants). Nom du père : Edouard; nom de la mère : Vlamunck, Irma. Dernier domicile : rue Philippe II, Bruges. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 7 mars 1962 (VIII/23/487) venant d'Europe. Adresse : Hôtel Elisabeth, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies le 1er septembre 1961 après s'être rendu aux forces des Nations Unies, le 22 août 1961, à Elisabethville. Dossier No 118 : adjudant radio technicien. Arrivé au Congo en 1946. Carte d'immatriculation délivrée à Elisabethville le 28 mars 1961.

MAGAIN, José Marie Ghislain

Belge, militaire dans l'aviation; né le 2 septembre 1936 à Marche. Célibataire; nom du père : Léon; nom de la mère : Logneul, Jeanne. Dernier domicile : 25, rue Louis Libert, Aywaille. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 23 mars 1962 (VIII/33/609), venant d'Europe. Adresse : Hôtel Albert 1er, B. P. 716. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga. Source : dossier de la Commission mixte chargée de la question des mercenaires, Ref. : CM/L.17.

MAHAUDEN, Jacques Adolphe

Belge, adjudant-chef; né le 17 mai 1918 à Nivelles; marié, un enfant; arrêté le 28 août 1961 à Elisabethville et rapatrié en Belgique le 1er septembre 1961. Il se disait alors chargé d'une "mission officielle pour le Ministère des affaires africaines (MINAF) dans l'aviation du Katanga". Carte d'identité No 387255, délivrée à Corroy-le-Grand (Nivelles).

Pour plus de détails, voir le dossier No 104. Par la suite, Mahauden est revenu au Katanga et, d'après un état de solde portant sa signature, daté du 11 janvier 1962, était l'un des 12 officiers étrangers au service du grand chef Kasongo-Niembo, de Kamina.

MARTINS, J.

Portugais, adjudant, l'un des 12 officiers étrangers au service du grand chef Kasongo-Niembo, de Kamina, ainsi qu'en témoigne un état de solde daté du 11 janvier 1962 portant sa signature. Martins est signalé comme appartenant à un groupe où figuraient Delva, Favre et Croe, chargés de faire sauter les ponts à Kabongo-Kabalo et Kinda-Kamina.

MARCHAND, Lucien

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 24 novembre 1932 à Liège, marié à Rahier, Marie-Louise; nom du père : Jean (décédé); nom de la mère : Bernette, Marie (décédée). Dernier domicile : 13, rue des Tanneurs, Liège. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 17 avril 1961 (VIII/736/42), venant d'Europe. Parti pour Kolwezi le 20 mai 1962. Adresse : Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies, le 2 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Marchand par le Service de renseignement.

MARTEL, Marcel Clément

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 2 août 1938 à Erps-Kwerps, marié à Krafft, Jeanny; nom du père : Théodule; nom de la mère : Vaneylen, Thérèse. Dernier domicile : 3, Avenue Luxembourg, Arlon. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 4 mai 1962 (VIII/53/876), venant d'Europe. Adresse : Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies, le 6 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Martel par le Service de renseignement.

MAS, Arthur

Belge, militaire dans l'armée katangaise; né le 22 avril 1932 à Seraing. Marié à Struzik, Francine. Nom du père : Joseph; nom de la mère : Detaille. Dernier domicile : 58, rue Cockerill, Seraing. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 10 février 1962 (VIII/7/272), venant d'Europe. Adresse : B. P. 634. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga.

MASSOELS, Jean Joseph

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 2 septembre 1927 à Liège. Divorcé de Meers, Joséphine; nom du père : Gilles; nom de la mère : Rechairs, Hubertine. Dernier domicile : 33, rue de Gaulle, Montegnée. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 17 avril 1962 (VIII/738/42), venant d'Europe. Adresse : Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

MERCIER, Albert Emile

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 23 juin 1926 à Meensbroek. Marié à Vannentenuiot, Julia. Nom du père : Paul; nom de la mère : Huygens, Rosalie. Dernier domicile : 43, rue Godefroid Jurthe, Evere. Arrivé d'Europe le 21 avril 1962. Immatriculé à Elisabethville le 26 avril 1962 (VIII/50/832). Adresse : Etat-Major, Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 7 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Mercier par le Service de renseignement.

MICHALSKI, Zbigniew Joseph

Polonais (nationalité britannique), militaire dans les Forces katangaises (sous-lieutenant), né le 20 août 1927 à Voisan. Divorcé de Margaret, Diana. Nom du père : Hilary, Ostroga (décédé); nom de la mère : Raichman, Halina (décédée). Dernier domicile : 79, West Road, Salisbury. Immatriculé

à Elisabethville le 28 avril 1962, venant de Rhodésie. Adresse :
c/o Etat-Major des Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche
d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers
se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le
Service de renseignement en août-septembre 1961. Autres renseignements :
compté dans les effectifs de l'armée du grand chef Kasongo-Niembo dans
une lettre datée du 28 août 1961 de Kasongo-Niembo à Tshombé. Egalement
enregistré comme apatride d'origine polonaise. Serait l'un des trois officiers
étrangers de Bukavu qui ont pris le train pour aller à la base de Kamina
se rendre à l'ONUC; il semble avoir eu maille à partir avec la police
de Kaminaville. Adresse à l'époque : Hôtel de la Gare, chambre 25,
Kaminaville (septembre 1961).

MONTOIZY

Français (ou Belge?), adjudant. Un des 12 officiers étrangers qui auraient
été au service du grand chef Kasongo-Niembo de Kamina, à la date du
11 janvier 1962, d'après l'état de solde de cette date portant sa
signature.

MORGAN, Alfred

Belge, employé dans les Forces katangaises; né le 27 août 1923 à Bruxelles.
Marié à Lanave, Carmela. Nom du père : Emile (décédé), nom de la mère :
Servais, Olga. Dernier domicile : 92, rue d'Arlon, Bruxelles. Arrivé
et immatriculé à Elisabethville le 27 mai 1961 (VIII/62/991), venant
d'Europe. Est parti pour Kipushi le 20 avril 1962. Adresse : Etat-Major,
Forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

WODDYM, Robert

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 26 octobre 1929 à
Ixelles, Bruxelles. Célibataire; nom du père : Charles; nom de la mère :
Goidts, Marie. Dernier domicile : 39, rue Henri Deleers, Bruxelles.
Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 8 mars 1962 (VIII/24/503), venant
d'Europe. Adresse : B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été

rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 6 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Noddym par le Service de renseignement.

OCTAVE, Robert Sébastien

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 26 novembre 1936 à Rhode St-Genèse. Marié à Cellens, Codelièke. Nom du père : Pierre; nom de la mère : Voets, Marie-L. Dernier domicile : 42, rue Groathut, Rhode St-Genèse. Arrivé et immatriculé le 13 mars 1962 à Elisabethville (VIII/27/532), venant d'Europe. Adresse : B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

ONGAKWIEN, Réginald

Néerlandais, militaire dans les Forces katangaises; né le 30 septembre 1927 à Tarankan. Célibataire; nom du père : Karel; nom de la mère : Maba, Nelle (décédée). Dernier domicile : 8, rue Heraklestre, Hevels/O/WED. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 26 avril 1962 (VIII/50/8/858), venant d'Europe. Adresse : c/o Hôtel Albert, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

OPPEEL, André Robert Camille G.

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise; né le 28 avril 1940 à Ixelles, Bruxelles. Célibataire; nom du père : Louis; nom de la mère : Michiel, Yvonne (décédée). Dernier domicile : 1629, Chaussée de Wavre, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 22 mars 1961 (VIII/32/597), venant d'Europe. Est parti pour Jadotville le 24 mai 1962. Adresse : 518, Avenue Léopold, B. P. 634. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies le 1er septembre 1961 après avoir été appréhendé par l'ONUC à Albertville le 28 août 1961. Dossier No 151. Personne à prévenir : L. Oppeel, 189 rue Valduc, Bruxelles. Oppeel était opérateur de radio dans la gendarmerie au Q G d'Elisabethville en juillet 1960. Titulaire d'une carte d'identité belge No D-026996 délivrée à Oudergem le 15 septembre 1958. Passeport No G.478847 délivré à Elisabethville le 14 juillet 1961. Compte No 832651 à la Banque du Congo.

PARE, Serge

Français, adjudant dans les Forces katangaises; né le 11 juillet 1921 à Romans-sur-Isère, France. Marié à Minet, Marthe; nom du père : Henri; nom de la mère : Collenot, Joséphine. Dernier domicile : 4bis, Bd Joffre, Reims. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 11 avril 1962 (VIII/40/708), venant d'Europe. Adresse : Avenue Wangermée, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 7 septembre 1961, après avoir été appréhendé à Albertville le 28 août 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Pare par le Service de renseignement.

PEVENAGE, Roger Nidos

Belge, volontaire dans la Gendarmerie katangaise, en garnison à Luena, sous le commandement du Commandant Barvaux; né le 11 mars 1930 à Montigné-sur-Sambre, passeport G 478730, délivré à Elisabethville, le 16 juillet 1960. Marié, 3 enfants. S'était rendu aux forces de l'ONU le 2 septembre 1961 et avait été rapatrié de Kamina à Bruxelles le 7 septembre 1961. Identifié plus tard comme l'un des 9 voyageurs autorisés à transiter à Livingstone, Rhodésie, le 8 janvier 1962, probablement pour se rendre au Katanga. Voyageait dans un avion spécial de l'UAT avec un groupe de mercenaires français recrutés à Toulouse, refoulés par les autorités rhodésiennes, leurs papiers n'étant pas en règle. Cette fois, Pevenage se présentait comme cheminot de la BCK et se trouve probablement au Katanga actuellement. Dossier No 190. Il n'y a aucun doute quant à l'identité de cette personne. Les sources accessibles citent le même nom, la même date de naissance et le même numéro de passeport.

PIGNOLET, Maurice Firmin Jean

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 2 septembre 1933 à Namur. Marié à Boulanger, Anne-Marie. Nom du père : Roger (décédé); nom de la mère : Hosselet, Jeanne. Dernier domicile : 16 rue du Progrès, Namur. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 20 mars 1962 (VIII-30-579), venant d'Europe. Adresse : Hôtel du Katanga, B.P. 1121. Source : Fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé à Elisabethville le 28 août 1961. Dossier No 122.

PIRMEZ, Paul Jean

Belge, militaire dans la Gendarmerie katangaise; né le 9 septembre 1937 à Grand-Halleux. Célibataire; nom du père : Robert; nom de la mère : Hemes, Maria. Dernier domicile : 20, avenue Reine Astrid, Namur. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 20 mars 1961 (VIII/30/582), venant d'Europe. Parti pour Kolwezi le 18 mai 1962. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises. B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Probablement la même personne que Pirmez, rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 5 septembre 1961. Aucun dossier sur Pirmez n'a été établi par le Service de renseignements.

PIMPURNIAUX, Julien Louis

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 17 octobre 1933 à Nogent le Rotroux. Marié à Piron, Lucienne (un enfant); nom du père : Adelin; nom de la mère : Hincq, Louisa (décédée). Dernier domicile : 3, rue des Bouchers, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 4 mai 1961 (XXII/53/879), venant d'Europe. Parti pour Jadotville le 20 mai 1962. Adresse : c/o Etat-Major des Forces katangaises B.P. 1121. Source : Fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé par les forces de l'ONUC à Albertville le 29 août 1961. Dossier No 80. Personne à prévenir : Mlle A. Dumont (soeur), 19, avenue du Diamant, Bruxelles 3. Recruté par la délégation permanente du Katanga à Bruxelles pour contrat de six mois sous le nom de major Jacques. Arrivé au Congo le 30 avril 1961. Passeport No G.471610/D.1870 délivré en Belgique le 1er février 1962. Compte No 15920 à la BBA.

PLETAIN, François René

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 16 décembre 1928 à Bruxelles. Marié à Weri, Marie-Louise; nom du père : Roger (décédé); nom de la mère : Vanderluppen, Yvonne. Dernier domicile : 80, avenue d'Anderghem, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 26 février 1962 (VIII/50/833), venant d'Europe. Adresse : c/o Hôtel Albert, B.P. 1121, Elisabethville. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961 après avoir été appréhendé à Manono le 28 août 1961. Dossier No 137. Entré au Congo le 24 avril 1961. Titulaire du passeport C.456804 délivré en Belgique le 20 avril 1961. Figure avec Pevenage sur la liste des passagers de l'avion spécial de l'UAT parti de Brazzaville et transportant un groupe de mercenaires français. A son arrivée à Livingstone, le 9 janvier 1962, n'a pas été refoulé par les autorités rhodésiennes, ses papiers étant déclarés en règle. Pletain déclarait alors exercer la profession de cameraman.

PONTHIER, Georges

Belge, militaire dans l'Armée katangaise; né le 25 novembre 1931 à Seraing. Marié à Ralts, Paula. Nom du père : Armand; nom de la mère : Lespac, Geneviève. Dernier domicile : 159, rue Cretery, Liège. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 17 mai 1962 (VIII/49/560), venant d'Europe. Adresse : 167, avenue Loma - B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 7 septembre 1961, après s'être rendu à l'ONUC à Luena le 2 septembre 1961. Dossier No 186. Profession précédente : barman. Armée belge de 1950 à 1952. Café restaurant jusqu'à 1954. Recruté par la délégation permanente du Katanga à Bruxelles. A servi dans la 5ème compagnie du 22ème bataillon de gendarmerie à Luena, où il faisait fonction d'officier des détails et d'officier-payeur de la compagnie commandée par le capitaine J. Delecrosse. Arrivé au Congo le 24 août 1960. Passeport No G.432185 délivré le 6 février 1961 à Elisabethville.

POTTER, Edward

Britannique, militaire dans les Forces katangaises; né le 26 septembre 1934 à Ballymote (Irlande); célibataire; nom du père : Edward; nom de la mère : Nolan, Julia. Dernier domicile : B. Av. 17, Untali (Rhodésie du Sud). Arrivé d'Europe le 6 février 1962. Immatriculé à Elisabethville le 11 février 1962 (VIII/7/277). Adresse : Forces katangaises, B.P. 1121. Source : fiche d'immigration.

FUCK, Victor Alice

Belge, officier dans la gendarmerie katangaise; né le 31 août 1936 à Aalst. Célibataire; nom du père : Constant; nom de la mère : Herssens, Elisabeth. Dernier domicile : 37, Rapestraat, Aalst. O.VI. Immatriculé à Léopoldville le 30 novembre 1959 (97/80/005083). Arrivé d'Europe le 31 octobre 1960. Parti pour Kipushi le 26 juin 1962. Adresse : B. P. 1121, c/o gendarmerie katangaise. Source : fiche d'immigration.

REES, Jean Gustave

Belge, militaire dans la gendarmerie katangaise; né le 20 décembre 1926 à Walcourt; marié à Absolonne, Marie; nom du père : Joseph (décédé); nom de la mère : Simonart, Alice. Dernier domicile : 200, rue de la Victoire, Bruxelles. Arrivé et immatriculé à Elisabethville le 31 mars 1961, venant d'Europe. Arrivé de Shinkolobwe le 5 septembre 1961. Parti pour Jadotville le 25 mai 1962. Adresse : Guest House, avenue Stanley. Remarié le 5 août 1961 (nouvelle fiche établie à cette occasion). Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 10 septembre 1961. Aucun dossier sur Rees n'a été établi par le Service de renseignement.

RICHARD, Herman Jean

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 10 juin 1933 à Bruxelles. Divorcé de Stevens Ermelinde; nom du père : Guillaume (décédé); nom de la mère : Nys Emilie. Dernier domicile : 64, rue Levis Mirepoix, Bruxelles 9. Arrivé d'Europe et immatriculé à Elisabethville le 18 avril 1961 (VII/43/751). Parti pour Jadotville le 25 mai 1962. Adresse : Etat-Major des Forces katangaises, B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par l'ONU en vertu du paragraphe A-2 le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé par les Ghanéens à Niemba le 28 août 1961. Dossier No 142 du Service de renseignement. Servait dans le groupe mobile. Entré au Congo le 12 avril 1961. Carte d'identité No E.58C32 établie en Belgique.

ROELENS, Roger

Belge, militaire dans les Forces katangaises; né le 19 avril 1932 à Genval. Epoux de Pilot Liliane; nom du père : Gaston; nom de la mère : Foruilly, Irène. Dernier domicile : 38, rue de la Cuve, Bruxelles 5. Arrivé d'Europe le 4 mai 1962 et immatriculé à Elisabethville le même jour (VIII/54/885). Adresse : Etat-Major des Forces katangaises B.P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2 le 6 septembre 1961. Aucun dossier sur Roelens n'a été établi par le Service de renseignement.

SCHEURNECHS, Louis Josef

Belge, sous-officier de carrière, gendarmerie katangaise. Né à Borgerhout. Epoux de Noens, Yolande. Nom du père : Louis Albert; nom de la mère : Rigsseaux, Anna. Dernier domicile : Gand. Immatriculé pour la première fois à Matadi le 30 mars 1962. Adresse : Gendarmerie katangaise. Source : fiche d'immigration.

SLUYDTS, NUMMARUS

Belge, militaire dans les Forces katangaises. Né le 5 février 1933 à Borgerhou Célibataire; nom du père : Jean; nom de la mère : Torfs, Joanna (décédée). Dernier domicile : 69 Isabellebrant, Anvers. Arrivé d'Europe et immatriculé

à Elisabethville le 25 janvier 1961. Parti pour Jadotville le 25 mai 1962. Adresse : Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. A envoyé à Munongo une lettre, en date du 2 septembre 1961, esquissant un projet de création d'une unité semi-clandestine qui serait aux ordres du Ministre de l'agriculture et passerait pour une unité de garde-chasse afin d'échapper aux enquêtes de l'ONU. D'après cette lettre, Sluydts avait été depuis septembre 1960 conseiller militaire du bataillon de gendarmerie stationné à Bunkeya. Il offrait de se faire passer pour iranien, pour réaliser son "plan" et il prétend détenir des documents en langue arabe. Il se peut qu'il soit simplement quelque peu exalté, mais il semble avoir eu ses entrées auprès de Munongo. Figure sur la liste du Service de renseignement.

STEEMANS, Frans

Belge, militaire. Né le 21 novembre 1910 à Moerbeke. Marié. Nom du père : Joseph; nom de la mère, Charlot. Dernier domicile : Scharbeek. Arrivé d'Europe et immatriculé à Elisabethville le 12 novembre 1960 (VU/61/715). Parti pour Jadotville le 20 mai 1962. Adresse : B.P. 634. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 31 août 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Steemans par le Service de renseignement.

STOCKS, Leonard Bestram

Anglais, militaire dans les Forces katangaises. Né le 12 mai 1933 au Cap (Afrique du Sud). Epoux de Bridges, Barbara. Nom du père : Thomas; nom de la mère : Allan, Kathleen. Dernier domicile : 19 Abercorn Street, Salisbury (Rhodésie du Sud). Est arrivé de Rhodésie et a été immatriculé à Elisabethville le 8 mai 1962 (VIII/55 902). Adresse : Hôtel Albert, chambre No 19. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies le 27 septembre 1961 après s'être rendu aux Forces irlandaises des Nations Unies à Elisabethville, le 28 août 1961. Dossier No 57 du Service de renseignement. Activité antérieure : service dans la Royal Air Force sud-africaine et rhodésienne, sous les ordres du commandant Jan van Risseghem (pilote Fouga). Est entré au Congo le 4 mai 1961.

SULS, Frans Rosa Jan Jozef

Belge, militaire dans les Forces katangaises. Né le 3 mars 1936 à Louvain. Célibataire. Nom du père : Jan; nom de la mère, Fecters Maria. Dernier domicile : Jengdsquare 10, Kesset. Est arrivé d'Europe et a été immatriculé à Elisabethville le 4 mai 1961 (VII/53/877). S'est rendu à Jadotville le 10 mai 1962. Adresse : Etat-Major des Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies le 7 septembre 1961, après avoir été appréhendé à Niemba le 28 août 1961. Dossier No 147 du Service de renseignement.

SWIDERSKI, Jan

Belge (Polonais), militaire dans les Forces katangaises. Né le 27 janvier 1925 à Varsovie. Divorcé de Ronsmans, Simone. Nom du père : Waleas (décédé); nom de la mère : Juanowa, Daria (décédée). Dernier domicile : 1, rue du Boulet 10, Bruxelles 1. Est arrivé d'Europe et a été immatriculé à Elisabethville le 28 avril 1962 (VIII/51/846). Adresse : Etat-Major des Forces katangaises. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies le 11 octobre 1961 après avoir été appréhendé à Kamina le 1er septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Swiderski mais de la correspondance se trouve en la possession de l'ONU.

THINUS, Gaston, M. N. P.

Belge, militaire dans les forces katangaises. Né le 14 août 1939 à Trois-Ponts, Sanne. Célibataire. Nom du père : Paul; nom de la mère : Augustin, Eva. Dernier domicile : 11 rue de Coo, Trois-Ponts. A été immatriculé à Elisabethville le 1er février 1962 (VIII/2/207). Est arrivé de Kolwezi le 4 avril 1962. Adresse : 721, avenue Royale. Source : fiche d'immigration. Thinus a figuré sur des listes précédentes de militaires étrangers, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

TOFOE-STASSAK

Apatride (origine polonaise). Militaire dans les forces katangaises. Né le 27 février 1918 à Sroda. Nom du père : Szczepan; nom de la mère : Beinarski, Zofia. Dernier domicile : 2, rue de Franqueville, Paris. Est arrivé d'Europe le 26 février 1962 et a été immatriculé à Elisabethville le 28 février 1962 (VIII/18/419). Adresse : Hôtel Léopold II, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Tofoe-Stassak a déjà figuré sur des listes précédentes de militaires étrangers, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

TECHEUR, Raoul

Belge, militaire dans les forces katangaises. Né le 28 décembre 1935 à St. Nicolas. Célibataire. Nom du père : Louis; nom de la mère : Vittecoq. Dernier domicile : 94, rue Triechay, Montegnée. Est arrivé d'Europe le 24 avril 1961; a été immatriculé le 26 avril 1961 (VIII/50/835). Est parti pour Kolwezi le 20 juin 1962. Adresse : Etat-Major des forces katangaises. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 5 septembre 1961.

TRIGONAKIS, Stavros

Grec. Militaire dans les forces katangaises. Né le 4 février 1935 à Patrea (Grèce). Célibataire. Nom du père : Simos; nom de la mère : Faulinaki, Catherine (Rhodésie du Sud). Est arrivé d'Europe et a été immatriculé à Elisabethville le 20 avril 1961 (VIII/45/770). Est parti pour Kolwezi le 12 mai 1962. Adresse : Etat-Major, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

TULKENS, Robert P. A.

Belge. Officier dans les forces katangaises. Né le 22 janvier 1930 à Diest. Célibataire. Nom du père : Joseph; nom de la mère : Lissens, Jeanne. Dernier domicile : 29, avenue de la Reine Astrid, Diest. Est arrivé d'Europe et a été immatriculé à Elisabethville le 15 février 1962 (VIII/77/917). Adresse : Hôtel Albert. Source : fiche d'immigration. Tulkens a figuré sur des listes précédentes de militaires étrangers au Katanga, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

VAN ACKER, Claude Charles

Belge. Gendarme de l'Etat katangais. Né le 3 janvier 1935 à Léopoldville. Célibataire. Nom du père : Henri-Charles; nom de la mère : Maieu, Georgette. Dernier domicile : Bruxelles. A été immatriculé à Léopoldville le 7 septembre 1962 (52/178/7632). Est arrivé d'Europe le 2 février 1961. Est parti pour Kolwezi le 20 juin 1962. Adresse : Etat-Major des forces katangaises, B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Van Acker a figuré sur des listes précédentes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961. On apprend de diverses sources (notamment le Consulat de Belgique à Léopoldville) que Van Acker est retourné au Katanga.

VAN CLEEMPUT, Paul

Belge. Militaire dans les forces katangaises. Né le 5 septembre 1927 à Sake (Masiei). Epoux de Walthoff, Raymonde. Nom du père : Amédée (décédé); nom de la mère : Courtois, Germaine. Dernier domicile : 19, avenue des Lucioles, Boitsfort. A été immatriculé à Bukavu, le 2 juin 1960 (XXV/360035). Est arrivé d'Europe le 7 mai 1962. Adresse : B. P. 1131. Source : fiche d'immigration. Van Cleemput avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies le 2 septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi par le Service de renseignement.

VAN DEN BON, L.

Belge, adjudant; selon un état de soldes signé le 11 janvier 1962, Van Den Bon est un des douze militaires étrangers qui a cette date servaient dans l'armée du grand chef Kasongo-Niembo de Kamina. Van Den Bon a figuré sur des listes précédentes de militaires étrangers se trouvant au Katanga, notamment la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961. Son nom figure également parmi celui des officiers étrangers de l'armée de Kasongo-Niembo dans une lettre du Grand Chef adressée à Tshombé, le 28 août 1961, qui se trouve en la possession de l'ONUC.

VAN DEN PLAS, Fernand Alphonse

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 24 avril 1939 à Ixelles/Bruxelles. Célibataire. Nom du père : Alphonse; nom de la mère : Ihdén, Yvonne. Dernier domicile : 74, boulevard Léopold II, Bruxelles 8. Est arrivé d'Europe et a été immatriculé à Elisabethville le 3 mai 1962 (VIII/52/867). Adresse : B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

VAN DEN PLAS, Vital

Belge, militaire dans les forces katangaises; né à Bruxelles le 27 octobre 1924. Epoux de Cremer Marguerite; nom du père : Jean (décédé); nom de la mère : Delwit Julie. Dernier domicile : 6, rue de l'Alliance, Bruxelles. Arrivé d'Europe et immatriculé à Elisabethville le 4 mai 1962 (VIII/54/884). Adresse : Etat-Major, forces katangaises - B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. Avait été rapatrié d'Elisabethville par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961. Aucun dossier n'a été établi sur Vital Van den Plas par le Service de renseignement.

VAN DER JENGT, Camille Marcel

Belge, militaire dans les forces katangaises; né à Bruxelles le 23 novembre 1934. Célibataire; nom du père : René; nom de la mère : Jonas, Bertha. Dernier domicile : 123, rue de Ribeaucourt, Bruxelles 8. Source : fiche d'immigration. Arrivé d'Europe et immatriculé à Elisabethville le 4 mai 1962 (VIII/53/881). Adresse : Hôtel du Katanga, B. P. 1121. Source des renseignements : fiche d'immigration. Avait été rapatrié par les

VAN DER JENGT, Camille Marcel (suite)

Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé le 29 août 1961 à Albertville. Dossier No 78 du Service de renseignement. Occupation antérieure : chauffeur. Parent le plus proche : René (ou Rémy) Van Der Jengt (père), 36, rue du Commandant Charcot, Bruxelles. Recruté par la délégation permanente du Katanga à Bruxelles avec un contrat de six mois, partant du 27 avril 1961. A servi à la gendarmerie d'Albertville sous les ordres du major Jacques. Passeport No G.408241/29891 délivré en Belgique le 24 avril 1961. Compte bancaire : P.C.B. 832845.

VAN DER VEKEN, Pierre Antoine

Belge, militaire dans les forces katangaises; né à Bruxelles le 24 avril 1936. Célibataire; nom du père : Joseph-Clément; nom de la mère : Houthuys Thérèse. Dernier domicile : 34, avenue du Jeu de Balle, Bruxelles. Arrivé d'Europe le 21 avril 1962. Immatriculé à Elisabethville le 26 avril 1962 (VIII/50/837). Adresse : Etat-Major, forces katangaises - B. P. 1121. Source : fiche d'immigration. A figuré sur de précédentes listes de militaires étrangers se trouvant au Katanga et notamment sur la première liste établie par le Service de renseignement en août-septembre 1961.

VAN GEYSEGHEM, Marcel Henri, J.

Belge, militaire dans les forces katangaises; né à Jupille le 17 octobre 1927. Marié (divorcé) à Mulders Irène (1 enfant). Nom du père : Louis; nom de la mère : Lessyneux Constantine. Dernier domicile : 175, rue de Liège, Ampsint. Arrivé d'Europe et immatriculé à Elisabethville le 17 avril 1961 (VIII/43/740). A quitté Elisabethville pour Kolwezi (comme membre de l'aviation katangaise) le 24 juin 1962. Adresse : 934, avenue industrielle - B. P. 877. Source : fiche d'immigration. A été rapatrié par les Nations Unies en vertu du paragraphe A-2, le 1er septembre 1961, après avoir été appréhendé le 28 août 1961 à Elisabethville. Dossier No 105 du Service de renseignement : recruté par la délégation permanente du Katanga à Bruxelles en avril 1961 avec un contrat de 6 mois. Entré au Congo le 14 avril 1961. A servi comme adjudant mécanicien dans l'aviation katangaise. Compte No 15827 à la B.B.A. d'Elisabethville.

VAN PLEEMPOT, Henri

Belge, militaire dans les forces katangaises; né le 2 décembre 1929; célibataire; nom du père : André (décédé); nom de la mère : Courtois Germaine. Dernier domicile : 988, rue Franz Mergay, Ixelles/Bruxelles. Arrivé d'Europe et immatriculé à Elisabethville le 3 mars 1962 (VIII/21/463). Adresse : B. P. 1121. Source : fiche d'immigration.

VAN RISSEGHEM, Jan

Belge, pilote dans l'aviation katangaise; né à Ptosky (Allemagne orientale) le 3 septembre 1923; a fait partie de la RAF; a été pilote à la SABENA, puis lieutenant-colonel dans l'aviation katangaise. A commandé un des Fougas pendant les hostilités de septembre (Delin commandait l'autre). Commandait autrefois la base de Luena et toutes les opérations de cette base, sous les ordres du colonel Volont et du major Hirsh. Arrêté à Elisabethville le 28 août 1961, rapatrié de Kamina à Bruxelles le 7 septembre 1961 (Dossier No 59 du Service de renseignement). Par la suite est retourné au Katanga et a également servi d'intermédiaire pour l'achat d'avions à Salisbury. En outre, aurait pris part au plan visant à maintenir une escadrille katangaise au Tchad. Est connu sous le pseudonyme de "capitaine Jan". Avait été rapatrié le 7 septembre 1961 mais était l'un des pilotes de Fouga qui sont revenus pour participer aux hostilités du mois de septembre. Son nom figure au paragraphe 14 du rapport de la Commission mixte chargée de la question des mercenaires, en date du 7 mars 1962. Bien qu'il n'y ait aucune preuve écrite précise de ses activités en 1962, plusieurs rapports non confirmés mentionnent sa présence.

VIDA, Z.

Apatride (d'origine hongroise), lieutenant. L'un des 12 officiers étrangers de l'armée du grand chef Kasongo-Niembo de Kamina à la date du 11 janvier 1962, d'après un état de soldes signé portant la date ci-dessus mentionnée et détenu par l'ONUC. Aaurait été chargé d'opérations militaires. S'est rendu à Kamina pour la première fois au mois d'août 1961 et aurait été chargé de la surveillance de la frontière à Kaniama. Egalement mentionné dans le journal d'un mercenaire (probablement Bauwens) trouvé par les troupes éthiopiennes

VIDA, Z. (suite)

dans l'enceinte de l'Union minière à Elisabethville pendant les événements du mois de décembre. Le journal décrit des opérations dans la région de Kaniama au mois d'octobre-novembre 1961. Vida figurait également sur toutes les listes précédentes de personnel étranger congédié, y compris la première liste de dossiers établie au mois d'août-septembre 1961.

WICKSTEED, Peter

Anglais, lieutenant dans les forces aériennes katangaises. Selon la délégation permanente du Royaume-Uni, était en liberté le 26 janvier 1962. A atterri à Ndola le 13 janvier 1962; les autorités rhodésiennes essayèrent alors de lui confisquer son passeport. Toutefois, il prétendit ne pas l'avoir sur lui et retourna à Kipushi, où il demeura. A été vu par la suite à la "Bonne auberge" de Kolwezi, le 3 mars 1962, selon un rapport de la Commission mixte chargée de la question des mercenaires en date du 7 mars 1962.

ANTOINE, M. F.

Belge, capitaine. D'après des mercenaires tombés entre les mains des forces de l'ONUC, jouait un rôle important au Katanga au mois de septembre 1962.

BARON, ...

Belge, major. D'après des mercenaires tombés entre les mains des forces de l'ONUC, jouait un rôle important au Katanga au mois de septembre 1962.

SCHRAMME, J.

Belge, capitaine. D'après des mercenaires tombés entre les mains des forces de l'ONUC, jouait un rôle important au Katanga au mois de septembre 1962.

ANNEXE II

Liste des ressortissants belges signalés au Katanga où ils opèrent
peut-être comme mercenaires

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| 1. Alliance, L. | 19. Graff, R. |
| 2. Antonissen, M. F. | 20. Herbay, A. M. |
| 3. Beelen, J. P. | 21. Houart, Ch. |
| 4. Biret, R. G. | 22. Hoefkens, L. A. |
| 5. Bracco, R. J. | 23. Kratz, R. |
| 6. Christaens, A. | 24. Labiau, J. M. |
| 7. Coch, G. A. | 25. Liesse, L. |
| 8. Cmoitre, J. | 26. Plaucheun, M. N. |
| 9. de Bruycher, A. | 27. Pericas |
| 10. Delisse, G. | 28. Piroton, J. C. |
| 11. Demunter, J. | 29. Quintin, M. |
| 12. Deschamps, G. | 30. Reith, R. |
| 13. de Wouters d'Optlinger | 31. Swaans, J. |
| 14. Fontyn, L. E. | 32. Taine |
| 15. Fouquet, L. | 33. Thielemans |
| 16. Giron, A. P. | 34. Van Bever |
| 17. Goffaux, R. | 35. Verloo |
| 18. Goffinet, F. | 36. Wilkin, A. |

ANNEXE III

Lettre en date du 20 septembre 1962 adressée au Président
de la province du Katanga par le fonctionnaire chargé de
l'Opération des Nations Unies au Congo

Les émissions de Radio Katanga, faisant état des combats qui, selon ladite radio, se seraient déroulés récemment entre la Gendarmerie katangaise et les forces de l'ANC, ont indiqué que parmi les cadavres de militaires de l'ANC, il y aurait eu un Européen. Dans le cas où cette nouvelle serait fondée, je suppose qu'une autopsie sera effectuée par les soins des autorités katangaises. J'attacherais du prix à être tenu au courant des résultats de ladite autopsie, étant donné l'intérêt pris par les Nations Unies dans la vérification de tous faits qui pourraient concerner les mercenaires. Le Gouvernement central a toujours donné aux Nations Unies des renseignements suffisants concernant les mercenaires tués et dont les cadavres sont tombés entre les mains de l'ANC.

Salutations.

(Signé) Robert K. GARDINER

ANNEXE IV

Lettre en date du 22 septembre 1962 adressée au fonctionnaire
chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo par le
Président de la province du Katanga

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre KG-212 du 20 septembre 1962. La nouvelle à laquelle vous faites référence est confirmée par les rapports des unités de gendarmerie qui ont été en contact avec les forces de l'ANC qui les ont attaquées. Malheureusement, le corps de l'Européen qui est tombé dans les rangs de l'ANC au cours de ces contacts est resté aux mains de l'ANC. Mais nos informations sont formelles et concordantes et nous permettent donc de faire état de ce fait avéré, bien que le corps ne soit pas entre nos mains.

(Signé) M. TSHOMBE

ANNEXE V

Lettre en date du 26 septembre 1962 adressée au Président
de la province du Katanga par le fonctionnaire chargé de
l'Opération des Nations Unies au Congo

Au moment où le plan de réconciliation nationale accepté aussi bien par le gouvernement central que par les autorités katangaises fait l'objet des efforts de chacun en vue de son application, il est important que rien ne soit fait qui puisse entraver son succès.

Dans ces conditions, tout ce qui peut semer le trouble dans les esprits et soulever les suspicions doit être vérifié afin d'être en mesure de donner tous les apaisements qu'elle réclame à l'opinion publique mondiale.

Il en va ainsi des renseignements qui me parviennent et desquels il ressort que la gendarmerie katangaise procéderait depuis quelque temps à un renforcement de ses effectifs et à un accroissement de son matériel.

En ce qui concerne les effectifs, je suis préoccupé de constater que, malgré vos affirmations répétées suivant lesquelles il n'y aurait plus de mercenaires au service de la gendarmerie katangaise, les corps d'Européens tombés au cours de combats entre l'armée nationale congolaise et gendarmerie ont été retrouvés.

D'autre part, l'ONUC a en sa possession un dossier complet avec noms, adresses et photographies des mercenaires arrivés au Katanga ces derniers mois, soit pour la première fois, soit pour reprendre leur service après un congé passé chez eux.

Nous disposons également de copies des feuilles de paie des mercenaires émargées et signées par eux.

La campagne de recrutement se poursuit. Des annonces à cet effet paraissent dans la presse, et plus spécialement dans les journaux du Sud-Ouest de la France. Récemment, un jeune Allemand qui avait répondu à une telle annonce et qui croyait avoir postulé un emploi de mécanicien s'est vu incorporé dans la Gendarmerie à son arrivée au Katanga, bien qu'aux yeux de la loi allemande, il ne soit pas majeur.

Dans ces conditions, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer avec précision quelle est la situation en ce moment qui concerne l'emploi des mercenaires dans la Gendarmerie katangaise, en me communiquant s'il y a lieu les noms de ceux-ci et en précisant leur affectation.

En ce qui concerne l'accroissement en matériel, des photographies aériennes prises par nos avions de reconnaissance ont permis de constater la présence d'avions du type Harvard et Fugamagister. Ces avions sont camouflés, mais on peut parfaitement les distinguer sur les photographies en notre possession. De même, on peut y relever la présence de hangars souterrains. Là encore, je vous demanderai de bien vouloir me donner toutes explications utiles.

J'espère qu'il vous sera possible de me répondre dans le plus bref délai, afin que les pourparlers actuellement engagés à Elisabethville puissent se poursuivre dans une atmosphère de confiance et de sérénité. Salutations.

(Signé) Robert K. GARDINER

ANNEXE VI

Lettre en date du 27 septembre 1962 adressée au fonctionnaire chargé
de l'Opération des Nations Unies au Congo par le Président de la
province du Katanga

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 septembre 1962, qui m'a été transmise par la note verbale KG-225 de votre représentant à Elisabethville.

Je me réjouis du souci que vous voulez bien exprimer que rien ne soit fait qui puisse entraver le succès des efforts accomplis en vue d'appliquer le Plan de réconciliation nationale. J'espère vivement que l'absence de détente à Elisabethville en ce qui concerne les activités militaires de l'ONUC, de même que la pénétration de treize bataillons de l'ANC dans le nord du territoire du Katanga et le débarquement d'un bataillon à Kamina, retiendront également votre bienveillante attention pour assurer les conditions les plus favorables au succès du Plan de réconciliation nationale.

Je suis étonné de constater cependant que chaque fois qu'un raidissement se produit dans la position de l'ONUC ou de certaines puissances ou du Gouvernement de Léopoldville, ou chaque fois que l'on veut produire un tel raidissement, on ranime d'anciennes histoires sur la cause. L'affaire des mercenaires est comme l'histoire des serpents de mer ou de l'abominable homme des neiges. Elle est une nouvelle fois utilisée contre le Katanga. Il en est ainsi chaque fois que l'on manque d'éléments nouveaux pour attaquer le Katanga dans l'opinion publique internationale ou chaque fois que la vérité et la justice de notre cause et la modération de notre position ont fait de nouveaux progrès dans la compréhension des hommes. Nous savons aussi, hélas, par expérience que les mercenaires sont le prétexte chaque fois invoqué pour prélude à de nouveaux coups de force.

Je ne puis vous donner de renseignements sur le matériel militaire dont la Gendarmerie katangaise est dotée, si ce n'est dans le cadre d'un accord auquel nous aspirons de tous nos vœux pour assurer la réconciliation nationale congolaise dans une fédération pleinement décentralisée.

En ce qui concerne les mercenaires, vous avez bien voulu convenir quand j'étais à Léopoldville, que chaque fois que l'un de nous recevrait un renseignement au sujet de mercenaires, nous en discuterions directement l'un avec l'autre. Cependant, votre lettre a été publiée par le porte-parole des Nations Unies à peine envoyée.

En suite à notre accord, je vous ai écrit le 28 juin par une lettre SR/770/MV pour vous donner les noms de quatre mercenaires engagés dans l'ANC : Raymond Shik-Kant, Sang-Yang-Ing, Shu Maw-Lin et Chen Tzu-Yen, qui circulaient d'ailleurs à Léopoldville en uniforme militaire. Ma lettre n'a pas reçu de réponse.

Vous alléguez dans votre lettre les preuves qui seraient en votre possession : corps d'Européens tombés au cours des combats, dossier complet avec noms, adresses, et photographies, copie de feuilles de paie émargées et signées, campagne de recrutement par la voie de la presse ...

Nous sommes prêts à examiner tous ces documents avec vous, à vérifier avec vous l'époque à laquelle ils se rapportent ou s'il s'agit de la reproduction de données anciennes. Par exemple, vous avez eu en votre possession au mois de février 1962 une feuille de paie émargée et signée. Depuis cette époque, une commission mixte d'enquête sur les mercenaires a fonctionné pendant plusieurs mois et s'est rendue sur les lieux.

Pour qu'il n'y ait aucun trouble dans les esprits et pour éviter toute suspicion, je vous propose de remettre cette commission immédiatement en fonctionnement. Salutations.

(Signé) M. TSHOMBE

ANNEXE VII

Lettre en date du 29 septembre 1962 adressée au Président de la province du Katanga par le fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 septembre 1962, référence SR/1243, concernant la question de la présence de mercenaires dans les rangs de la Gendarmerie katangaise. Vous avez bien voulu proposer de remettre en fonctionnement la Commission mixte d'enquête sur les mercenaires en vue de vérifier les faits que j'avais cités dans ma lettre du 26 septembre 1962. Je voudrais vous indiquer qu'à la suite de l'adoption du Plan pour la réconciliation nationale, une commission militaire a été créée avec de larges attributions. C'est donc à cette commission que j'ai l'intention de présenter toutes les pièces à l'appui des affirmations de l'ONUC. En effet, de par la création de cette commission, la Commission mixte d'enquête sur les mercenaires n'a plus aucune raison de fonctionner. Salutations.

(Signé) Robert K. GARDINER

ANNEXE VIII

Extraits d'un article publié dans "Le Soir" (Bruxelles)
du 14 septembre 1962

(Julian) déclara à l'aéroport (de Bruxelles), jeudi après-midi, que (les pistolets trouvés en sa possession à Elisabethville) avaient été achetés officiellement avec licence à Herstal et qu'il avait voulu en faire cadeau aux officiers de la garde de M. Tshombé.

- Je suis un ami personnel du président Tshombé, déclara Julian, et j'ai voulu l'aider de mes conseils parce qu'il est parvenu à faire régner l'ordre dans son pays. J'ai engagé des médecins et des professeurs pour son compte, mais je n'ai jamais fait le trafic d'armes ...

- J'ai toujours un demi-million de dollars sur moi, dit-il. Cela ne veut pas dire que je suis un trafiquant d'armes. Les "casques bleus" le savaient au moment de mon arrestation, mais ils ont voulu m'arrêter pour priver M. Tshombé d'un conseiller fidèle. J'ai passé, bien innocent, quatre mois et quatre jours en prison. Je ne l'oublierai jamais et je combattrai les Nations Unies de toutes mes forces.

Pour mon action devant la Cour internationale de La Haye, je prendrai les meilleurs avocats. Cela peut me coûter cinq millions de dollars, mais il faut que le monde sache ce que valent les "casques bleus". S'ils veulent faire la guerre, a ajouté Julian, qu'ils aillent à Berlin; ils pourront y démolir le mur de la honte.

ANNEXE IX

Lettre en date du 12 septembre 1962 adressée à M. Tshombé
par le représentant de l'ONUC à Elisabethville

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le compte rendu d'un incident qui s'est produit ce matin :

Le 12 septembre 1962, une patrouille ONUC de vingt hommes, sous les ordres d'un officier, a conduit ses véhicules, comme d'habitude, jusqu'à 1 500 mètres au nord du poste de contrôle de l'ONUC situé au carrefour de Kisushi. Vers 10 heures, une centaine de gendarmes ont essayé d'encercler notre patrouille en vue de la capturer. Au cours de cette manoeuvre, la gendarmerie a tiré quelques rafales de fusils FN LMG en direction de notre patrouille, qui a riposté par deux rafales de mitrailleuses (9 balles au total). Les gendarmes se sont alors dispersés, abandonnant les objets suivants :

- 4 boîtes de munitions
- 4 baïonnettes
- 5 chargeurs (pleins)
- 58 capotes
- 65 couvertures.

Pendant que notre patrouille ramassait les objets mentionnés ci-dessus et se préparait à rebrousser chemin, les gendarmes firent demi-tour, essayant de nouveau d'encercler la patrouille. Le chef de patrouille a fait signe à l'officier commandant les gendarmes, pour l'inviter à parlementer. Le chef de notre patrouille l'a informé qu'elle n'avait aucune intention hostile et qu'elle allait retourner vers ses positions. L'officier de gendarmerie lui a dit également qu'il allait donner ordre aux gendarmes de se replier, mais pendant qu'il retournait vers ses hommes, quelques gendarmes avaient pris position à l'arrière de la patrouille ONUC et ont ouvert un feu nourri. Profitant de cette protection, une vingtaine de gendarmes, baïonnette au canon, ont essayé d'arraisonner la patrouille ONUC qui, pour faire face à cette nouvelle menace, a tiré trois rafales de mitrailleuses (10 balles au total). Les gendarmes se sont alors de nouveau dispersés, et notre patrouille s'est retirée.

Je tiens à m'élever énergiquement contre ces deux actes de provocation de la part de la gendarmerie, car rien ne les justifie dans la situation actuelle et ils auraient pu dégénérer en de très graves événements. Nos soldats ont essuyé le feu de troupes très supérieures en nombre; ils n'avaient d'autre choix que de riposter en légitime défense. Ils ont cependant borné leur riposte au feu strictement nécessaire pour assurer leur sécurité. J'insiste sur le fait que nous tenons à préserver notre droit de légitime défense et je vous serais très obligé de donner ordre à la gendarmerie de s'abstenir de tout geste de provocation risquant de déclencher un incident.

Salutations.

(Signé) E. W. MATHU

ANNEXE X

Lettre en date du 12 septembre 1962 de M. Kimba adressée au
représentant de l'ONUC à Elisabethville

Vous avez établi à la fin du mois d'août un nouveau barrage sur la route de Kiswishi. Nous avons protesté à l'époque contre cette nouvelle cause de tension, mais dans notre volonté pacifique nous avons retiré nos troupes à deux kilomètres en arrière du nouveau barrage de l'ONU et nos troupes ont établi leur propre barrage de protection devant leur nouvelle position.

Aujourd'hui, mercredi 12 septembre, à 7 heures du matin, un détachement de l'ONU composé de 6 blindés est parti du barrage de l'ONU en direction de Kiswishi; arrivé au point où se trouvaient les Katangais, le chef du détachement onusien a voulu leur donner l'ordre de quitter leur position; sur leur refus, il a donné l'ordre à ses troupes de tirer.

L'officier commandant le détachement katangais a ordonné à ses hommes de se coucher, évitant de justesse qu'aucun d'entre eux ne soit atteint. L'ONU a pris position à cet endroit, avançant ainsi de deux kilomètres. Les Katangais n'ayant pas reçu l'ordre de tirer se sont repliés et rétablis plus loin encore. Mais l'après-midi l'ONU s'est avancée à nouveau en vue de conquérir cette nouvelle position stratégique. Des échanges de coups de feu se sont produits et deux soldats katangais ont été tués.

Nous protestons contre ces nouvelles violations par les Nations Unies du cessez-le-feu intervenu en décembre dernier. Nous protestons d'autant plus que cette violation survient au moment où les Nations Unies devraient assurer un climat de détente au Katanga pour l'application pacifique du plan de réconciliation nationale, sur la base d'une solution fédérale. Mais après avoir soumis le 24 août un plan de réconciliation, les Nations Unies ont débarqué à Kamina des troupes de l'ANC en violation de la neutralisation de la base. Et c'est au lendemain du jour où elles ont apporté le programme de mise en oeuvre du plan, que les Nations Unies attaquent délibérément un détachement katangais à deux kilomètres de leur position en violation du cessez-le-feu de décembre et à la veille du triste anniversaire des attaques onusiennes de septembre 1961.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) E. KIMBA

/...

ANNEXE XI

Rapport, en date du 14 septembre 1962, de médecins de
l'hôpital de l'ONUC à Elisabethville sur deux autopsies
faites par du personnel katangais

Le 13 septembre 1962 à 21 heures, les médecins soussignés de la Croix-Rouge italienne, le commandant Vittorio Rossi, Médecin-chef, le capitaine Egidio Lipparoni, pathologiste, et le sous-lieutenant Mario Bartoloni, ont assisté en tant qu'observateurs, sans intervenir en aucune façon, à l'autopsie pratiquée sur deux corps de Katangais.

L'autopsie a été faite par deux médecins de l'Hôpital de la Reine Elisabeth, à Elisabethville, et ces médecins étaient secondés par une religieuse, deux civils européens et un aide de l'hôpital, qui faisait fonction de technicien radiographe.

Première autopsie

Sujet du sexe masculin, âgé de 20 à 30 ans, rigidité cadavérique; conservation partielle. Oedème scrotal.

Brûlures du deuxième degré sur les deux avant-bras et lésions analogues sur les jambes. Petites régions de desquamation après décès. Blessure au côté droit, sur la ligne axillaire (région hépatique), bords déchiquetés, lésion en profondeur.

L'ouverture du thorax et de l'abdomen ne révèle pas d'hématomes.

Lobe droit du foie presque détruit. La radiographie ne révèle la présence ni de balles ni de mitraille.

A la tête (région temporo-pariétale gauche), autre grande blessure à bords déchiquetés, en profondeur, avec enfoncement manifeste de la boîte crânienne. La radiographie ne révèle la présence d'aucun corps étranger dans la substance cérébrale, mais indique des lésions du tissu osseux.

Dans la région sous-claviculaire droite, couverte d'une croûte de sang, un spécimen de peau a été prélevé à un endroit où, probablement, une balle avait pénétré (environ 1 cm de diamètre).

Le passage de la balle n'a été ni suivi ni examiné. Lors de la dissection, il a été prélevé un spécimen d'épiderme; tissu paraissant en bon état d'un côté et brûlé de l'autre.

Seconde autopsie

Observation externe seulement. Sujet du sexe masculin, âgé d'au moins 30 ans.
Oedème scrotal.

Lésions de la peau, présentant le caractère de brûlures, analogues à celles de l'autre corps, sur les avant-bras et les jambes.

Petites régions de desquamation après décès, en divers endroits du corps.

Grande blessure à bords déchiquetés dans la région fronto-pariétale droite, avec enfoncement de la boîte crânienne.

La radiographie ne révèle aucun corps étranger dans la substance cérébrale.

Les observations faites au cours des deux autopsies ne permettent pas de déterminer nettement l'agent du traumatisme, tant pour les brûlures que pour les autres lésions.

(Signé) Vittorio ROSSI
Egidio LIPPARONI
Mario BARTOLONI

ANNEXE XII

Lettre en date du 16 septembre 1962 adressée à M. Tshombé
par le fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies
au Congo

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre du 12 septembre adressée au représentant de l'ONUC à Elisabethville par M. Kimba concernant l'incident qui s'est produit sur la route de Kiswishi entre les troupes de la gendarmerie katangaises et les forces de l'ONUC. Lors d'un récent passage à Elisabethville, j'avais pensé que nous étions arrivés à une entente en vue d'éviter des effusions de sang par tous les moyens. Je regrette de constater qu'une fois de plus il y eut un incident ayant résulté en pertes de vies humaines. Il est non seulement inutile mais tragique d'avoir à échanger ainsi des accusations une fois que des familles ont éprouvé des pertes irréparables.

En ce qui concerne les barrages de l'ONUC, ainsi que je l'ai fait remarquer de vive voix lors de mes entretiens avec vous le 18 juillet 1962, leur but essentiel est de prévenir tout combat à l'intérieur d'Elisabethville et je tiens à rappeler que dès que la situation le permettra tous ces barrages seront supprimés. Je passe sur vos assertions suivant lesquelles l'ONUC a voulu "conquérir une nouvelle position stratégique". Ceci n'était nullement dans nos intentions.

En ce qui concerne les protestations contre les violations du "cessez-le-feu" intervenu en décembre dernier, vous savez parfaitement que les Nations Unies se sont bornées unilatéralement à retenir le feu.

J'ai déjà réfuté en son temps votre lettre de protestation concernant une soi-disant violation à la base de Kamina du fait de l'installation à cette base d'un contingent de l'ANC sous le commandement de l'ONUC.

Enfin, en ce qui concerne votre assertion que les Nations Unies auraient délibérément attaqué un détachement katangais, celle-ci est dénuée de tout fondement. Il est évident au surplus que si les Nations Unies avaient désiré procéder à une telle attaque, ce n'est pas avec vingt hommes qu'elles auraient affronté des troupes de la gendarmerie katangaise ayant un effectif d'une centaine de soldats.

Salutations.

(Signé) Robert K. GARDINER

ANNEXE XIII

Lettre en date du 15 septembre 1962 adressée au fonctionnaire
chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo par le
Président de la province du Katanga

En suite aux graves incidents qui se sont produits le mercredi 12 septembre, M. Mathu, représentant des Nations Unies à Elisabethville, a été informé par le Ministre Kimba que deux gendarmes avaient été tués par les balles indiennes.

Monsieur le représentant local des Nations Unies a été profondément étonné, car, nous a-t-il dit, il n'avait pas donné l'ordre de tirer.

Nous savons combien M. Mathu, Africain authentique est soucieux des vies africaines. Mais il résulte de la déclaration de M. Mathu que les contingents indiens de l'ONU ont ouvert le feu sans ordre et qu'ils font leur guerre à eux, sans s'occuper de l'autorité à laquelle ils doivent obéissance.

Nous nous sommes toujours félicités qu'un Africain représente l'ONU à Elisabethville comme à Léopoldville, mais nous sommes obligés de constater que les Indiens n'ont aucun respect de l'autorité d'un Africain. Il est avéré, en tout cas, que les Indiens n'ont pas reçu de l'autorité compétente l'ordre d'ouvrir le feu au cours de l'exécution d'une patrouille irrégulière et injustifiée à plus de sept kilomètres de leur point de contrôle.

Salutations.

(Signé) Moïse TSHOMBE

ANNEXE XIV

Lettre en date du 18 septembre 1962 adressée au Président
de la province du Katanga par le fonctionnaire chargé de
l'Opération des Nations Unies au Congo

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre SR/1165/MV du 15 septembre 1962 que j'interprète comme un appel que vous m'adressez personnellement dans l'esprit des diverses conversations que nous avons eues au cours de vos visites à Léopoldville et dans nos conversations à Elisabethville. J'estime toujours fermement que lorsque tous deux nous nous mettrons d'accord sur un programme de travail et qu'ensemble nous nous attellerons à son exécution, les risques d'incidents seront réduits de façon appréciable. Vous me connaissez suffisamment à présent pour vous rendre compte de ma loyauté à l'égard des Nations Unies, de leur mission au Congo et de ma détermination de trouver, avec votre coopération personnelle, une solution pacifique aux problèmes du Congo.

Je ne saurais, d'autre part, laisser sans réponse votre allégation selon laquelle les troupes indiennes de l'ONUC auraient ouvert le feu sans ordre et auraient fait leur guerre à eux. Je tiens à vous faire remarquer que les troupes des Nations Unies ont pour instructions permanentes de ne tirer pour se défendre que lorsqu'elles font l'objet de coups de feu.

Toute perte de vies humaines, qu'elles soient africaines ou non africaines, nous préoccupe vivement et l'un des objectifs des Nations Unies au Congo est précisément d'éviter de telles pertes.

Je tiens à réfuter catégoriquement les allégations que vous faites à l'égard du contingent indien selon lesquelles ces troupes auraient violé l'autorité à laquelle elles doivent obéissance. Comme vous le savez fort bien, ces troupes ont exercé une retenue et une modération remarquables en face des nombreuses provocations dont elles ont fait l'objet au cours de leur séjour au Katanga.

Etant donné votre insistance sur ce sujet, j'estime devoir vous dire qu'il n'y a pas lieu d'établir une distinction quelle qu'elle soit entre Africains, Indiens ou autres en ce qui concerne la manière dont ils représentent l'Organisation des Nations Unies, et pour ce qui est de leur diligence dans l'accomplissement des tâches et des responsabilités qui leur incombent aux termes des mandats de l'Organisation.

Je tiens par ailleurs à répondre à votre lettre en me permettant d'indiquer que j'ai l'intention de maintenir le contact personnel avec vous et de passer autant de temps que possible au Katanga une fois l'exécution du Plan commencée. Comme vous avez eu l'occasion de m'expliquer qu'il ne saurait y avoir de combats au Katanga sans que vous ayez donné des ordres à cet effet, j'ai l'intention, au cours de mon séjour au Katanga, de vous donner à mon tour des preuves que ma bonne volonté ne le cède en rien à la vôtre à cet égard et je suis convaincu que tous deux marchant de concert vers un but commun et partageant une même résolution pour éviter toute effusion de sang, un échec est impossible.

Enfin, je désire vous remercier pour ce rappel personnel de nos intérêts et de notre détermination mutuels. Salutations.

(Signé) R. K. GARDINER

ANNEXE XV

Lettre en date du 17 septembre 1962 adressée au
Secrétaire général par intérim par M. Tshombé

J'ai l'honneur d'élever une protestation solennelle contre la provocation délibérée que constitue la patrouille de troupes indiennes de l'ONU exécutée le mercredi 12 septembre.

Il a été reconnu que cette patrouille avait un objectif fixe à 15 kilomètres du barrage de contrôle de l'ONU - la rivière Lubimbi, qui coule donc très loin à l'intérieur des positions et des cantonnements de la gendarmerie katangaise. Il a été reconnu que les incidents que cette patrouille a causés se sont produits à 7 kilomètres du barrage précité; bien loin aussi à l'intérieur des positions katangaises et à près de 20 kilomètres du centre d'Elisabethville. Les troupes indiennes ont tiré d'initiative sans avoir reçu de l'autorité supérieure l'ordre ni l'autorisation d'ouvrir le feu et ont fait deux tués et plusieurs blessés graves.

L'itinéraire de la patrouille et l'endroit où les victimes sont tombées suffisent à caractériser l'opération des troupes indiennes de l'ONU et démontrent que celles-ci portent l'entière responsabilité de cette opération et de ses conséquences.

Cette opération montée délibérément à la veille de l'anniversaire de l'attaque de l'ONU le 13 septembre 1961 est de nature, par l'indignation légitime qu'elle a suscitée dans la population, à compromettre les efforts que nous faisons en vue de la réconciliation nationale. Elle constitue une provocation dans la ligne de l'hostilité que certains éléments des Nations Unies manifestent constamment à l'égard du Katanga et contredit une attitude de bons offices et de missions pacifiques. Par l'accusation odieuse selon laquelle l'opération aurait été "montée" par des Katangais dans un but de propagande, l'affirmation diffusée à travers le monde que les membres du corps consulaire d'Elisabethville sont du même avis, jointe à cette autre affirmation que l'enquête avait établi que les incidents n'auraient causé aucune victime, tout cela est en contradiction avec les faits.

/...

S/5053/Add.12

Français

Annexe XV

Page 2

Nous protestons contre l'exploitation faite ainsi contre nous de ces graves manquements à la vérité et nous demandons qu'une enquête impartiale soit faite avec les puissances garantes de la loyale exécution du Plan de réconciliation nationale.

Veillez agréer, etc.

(Signé) M. TSHOMBE

/...

ANNEXE XVI

Lettre en date du 22 septembre 1962 adressée à M. Tshombé par
le fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au
Congo

Le Secrétaire général des Nations Unies me charge de vous accuser réception de votre lettre No SR.1179/MV du 17 septembre 1962 concernant l'incident qui s'est déroulé entre une patrouille de l'ONUC et de la gendarmerie katangaise le 12 septembre 1962. Dans ladite lettre, vous avez formulé un certain nombre d'allégations que j'ai déjà précédemment rejetées.

En ce qui concerne votre assertion suivant laquelle l'itinéraire de la patrouille démontrerait que les troupes indiennes portent la responsabilité de l'opération, je tiens à rappeler que depuis mars 1962, les patrouilles de l'ONUC à Elisabethville ont régulièrement emprunté la même route qu'a suivie la patrouille du 12 septembre. D'autre part, nous ne saurions convenir qu'une patrouille composée de 20 hommes constitue "une opération"; enfin, en ce qui concerne votre demande tendant à l'ouverture d'une enquête, j'ai donné les instructions utiles pour que cet incident fasse l'objet d'une enquête dans les mêmes conditions que celle à laquelle il a été procédé à la suite des événements du 17 juillet 1962. Salutations.

(Signé) R. K. GARDINER

ANNEXE XVII

Lettre en date du 24 septembre 1962 adressée à M. Tshombé
par le représentant de l'ONUC à Elisabethville

J'ai l'honneur de porter à votre attention un incident très grave qui s'est produit aujourd'hui au chemin Martini au point où il rejoint la route de Jadotville. Il semble que la gendarmerie katangaise a miné ce secteur et qu'une patrouille de l'ONU a subi quelques pertes par suite de l'explosion d'une mine.

Pour mieux vous faire comprendre ce qui s'est passé, je vous communique ci-après un compte rendu détaillé de l'incident. Le 24 septembre 1962, une patrouille de l'ONU composée de 13 hommes sous le commandement d'un jeune officier a fait comme d'habitude une reconnaissance sur le chemin Martini, Carrefour de la route de Jadotville à environ 600 mètres du poste de contrôle de la gendarmerie katangaise et à quelque 800 mètres au sud du chemin Martini. Vers 11 h 15, heure locale, cette patrouille faisait demi-tour vers son point de départ se tenant de nouveau à 800 mètres au sud du chemin Martini. Après un parcours d'environ 200 mètres, il y a eu une violente explosion atteignant plusieurs membres de la patrouille de l'ONU.

Le commandant et les services médicaux se rendirent sur les lieux de l'explosion et procédèrent à l'évacuation des blessés. Il a alors été possible de constater que la zone avait été considérablement minée, comme le prouvaient des traces fraîches de creusage et des fils-pièges relevés dans le secteur de l'explosion.

Je tiens à m'élever très énergiquement contre cet usage aveugle de mines et de pièges dans le secteur normalement parcouru par les patrouilles de l'ONU, car cette initiative n'avait d'autre objet que d'infliger des pertes aux troupes de l'ONU et d'entraver leur liberté de mouvement.

Vous comprendrez en outre que de tels incidents au moment même où se déroulent des entretiens devant nous conduire à la réconciliation et à l'intégration peuvent avoir des répercussions déplorables et très graves.

Il est par conséquent impérieux en vue d'améliorer nos relations que le secteur ainsi piégé par la gendarmerie soit déminé sur le champ et, tant que toutes les mines n'auront pas été enlevées, que vous nous informiez en détail de leur nombre et de leur emplacement sur une carte pointée ainsi que par des repères sur le sol.

La question est de la plus haute importance et je vous saurais gré de répondre immédiatement à ma protestation. J'ajouterai que les troupes des Nations Unies n'ont encore jamais eu recours à la pose de mines de quelque nature que ce soit. Salutations.

(Signé) E.W. MATHU

ANNEXE XVIII

Lettre en date du 25 septembre 1962 adressée au représentant
de l'ONUC à Elisabethville par le Président de la province
du Katanga

J'ai étudié avec attention le compte rendu détaillé que vous nous donnez de l'incident survenu à une patrouille, qui s'est à nouveau indûment avancée à plusieurs kilomètres du barrage ONU de la route de Kiswishi pour faire une reconnaissance à revers des positions katangaises sur la route de Jadotville. Vous m'écrivez que plusieurs membres de cette patrouille ont été atteints par l'explosion. Votre porte-parole a déclaré à sa conférence de presse de lundi soir que la patrouille était indienne et qu'elle a eu deux tués. Je vous serais obligé de me dire à quelle heure et à quel endroit nos médecins peuvent se rendre pour constater les décès dont il a été fait état et que nous supposons être ceux de deux soldats indiens. Au surplus, ceci dissiperait la fâcheuse impression créée par la réticence des autorités militaires à la conférence de votre porte-parole à l'égard de la demande de la presse de voir les victimes et d'interroger les blessés.

L'incident que vous me rappelez est le résultat d'une opération de patrouille qui répète, comme l'opération menée avec six blindés et vingt hommes, le 12 septembre, des mouvements de troupes de l'ONUC vers les positions katangaises. Elle a visiblement pour but la route de Jadotville. Elle ne constitue nullement une opération de sécurité, mais une opération offensive de grignotage des positions katangaises.

Vous ne donnez aucune indication sur la distance parcourue par cette patrouille depuis son barrage de départ. Mais il s'agit d'un nombre considérable de kilomètres. La patrouille a quitté son point d'attache à 7 heures du matin et elle a fait demi-tour vers son point de départ à 11 h 15, après quatre heures de marche. Au retour, elle a quitté la route même pour s'engager dans la brousse. Il ne s'agit donc pas d'une patrouille de routine, mais d'une reconnaissance offensive.

Lors de la visite des lieux qui a suivi, le 13 septembre, l'incident de la route de Kiswhishi, il a été suggéré par le consul des Etats-Unis que les patrouilles devraient limiter leur rayon d'action à 500 mètres des barrages. Les chefs militaires de l'ONUC ont rejeté cette suggestion, mais ont admis qu'il y avait lieu de limiter les mouvements et de discuter du rayon d'action des patrouilles. Bien qu'il s'agissait ici d'une zone militaire importante, et malgré l'incident qu'elles ont causé le 12 septembre, les troupes indiennes n'ont pas jugé utile de limiter le mouvement et de discuter préalablement du rayon d'action de cette patrouille.

Il est impossible de ne pas constater qu'il ne se produit guère d'incidents aux différents barrages occupés par d'autres troupes que des troupes indiennes. Les autres troupes tendent à observer une attitude de neutralité, tandis que les troupes indiennes ne cessent de manifester des intentions agressives et de provoquer des hostilités.

Depuis le 3 septembre, nous attendons toujours, mais en vain, le premier geste de compréhension ou de détente de la part des troupes de l'ONU qui nous occupent à Elisabethville. Notre volonté de conciliation et de solution pacifique pour la reconstruction fédérale du Congo ne satisfait pas ceux qui veulent notre asservissement ou notre destruction.

Nous protestons avec énergie contre l'envoi renouvelé et inutile de semblables patrouilles qui travaillent à l'envers du plan de réconciliation nationale, intentionnellement ou non, et qui témoignent d'une attitude en contradiction avec l'esprit de solution pacifique qui est celui du plan et que nous avons fait nôtre.

Salutations.

(Signé) M. TSHOMBE

ANNEXE XIX

Lettre en date du 27 septembre 1962 adressée à M. Tshombé par
le fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au
Congo

Après étude de la protestation qui vous avait été adressée par le représentant des Nations Unies à Elisabethville le 24 septembre et de la réponse que vous avez bien voulu lui adresser le 25 septembre, je ne puis m'empêcher de tirer la conclusion que la gendarmerie katangaise, agissant sur ou sans instructions, a délibérément procédé à la pose de mines dans certains quartiers d'Elisabethville en vue de causer des pertes et d'infliger des blessures aux Forces de l'ONUC.

Il est regrettable de constater qu'après une demande d'assistance qui avait été adressée à l'Organisation mondiale par les peuples du Congo, nous en soyons arrivés à présent à cet état de choses. C'est là, en effet, un nouveau genre d'activités auquel se livre la gendarmerie et le caractère de gravité de tels agissements ne saurait vous échapper. J'en viens donc à vous demander si la pose de ces mines avait été autorisée par vous et si cela constitue une expression de la politique que vous entendez suivre. Si, ainsi que je me plais à l'espérer, vous me répondez par la négative, j'attacherai du prix à connaître vos intentions en vue d'identifier et de punir les coupables.

Je désire rappeler d'autre part la demande du représentant de l'ONUC à Elisabethville tendant à un déminage du secteur et à la remise d'une carte renseignée indiquant tous les points minés à Eville. Nous ne saurions, en effet, tolérer des mesures de harcèlement militaire à l'encontre des troupes de l'ONUC et si nous ne recevions pas sans délai les assurances nécessaires, l'ONUC prendrait toutes mesures utiles en vue d'empêcher la répétition de tels incidents à caractère de provocation et que rien ne saurait justifier.

Depuis quelque temps déjà nous avons assisté à un certain nombre de provocations graves à Eville comprenant notamment des entraves à la libre circulation du ravitaillement destiné à l'ONUC, la saisie de matériel appartenant à l'ONUC, des démonstrations soigneusement montées, des arrestations de personnel de l'ONUC et

S/5053/Add.12

Français

Annexe XIX

Page 2

même des incidents ayant entraîné la perte de vies humaines. Il est temps de mettre un terme à une telle politique et j'espère que vous voudrez bien me donner rapidement toutes les assurances et apaisements nécessaires à cet effet. Salutations.

(Signé) R.K. GARDINER

ANNEXE XX

Lettre en date du 28 septembre 1962 adressée au fonctionnaire
chargé de l'ONUC par M. Kimba

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 septembre 1962 transmise par la note verbale KG-224 de votre représentant à Elisabethville.

Il est étrange que vous puissiez affirmer à la suite d'une simple correspondance que la gendarmerie katangaise a délibérément procédé à la pose de mines dans certains quartiers d'Elisabethville, en vue de causer des pertes et d'infliger des blessures aux Forces de l'ONUC. Vous savez combien, lors des événements des 12 et 17 juillet, vous avez été mal informés, à plus de 2 500 km de distance, et vous avez de ce fait préféré prendre des renseignements directs sur place.

C'est après quatre heures de marche infatigable, à partir d'un point situé loin en dehors d'Elisabethville, que les troupes indiennes ont subi l'accident survenu le 24 septembre. Il n'y a pas de mines dans aucun quartier d'Elisabethville, ni dans aucun voisinage des installations de l'ONUC. Si des troupes de l'ONUC ont marché sur des mines, c'est qu'elles ont quitté les secteurs qu'elles occupent normalement contrairement à l'esprit du Plan de réconciliation nationale et à la bonne volonté d'une solution pacifique.

Tout le monde sait que nous sommes contraints à nous défendre contre la guerre civile que nous fait l'ANC et qu'il est normal de protéger tous les points d'appui, tels un barrage routier, par des défenses et obstacles de toutes sortes, comme le fait l'ONUC d'ailleurs. Ces moyens de protection ne sont nullement dirigés contre l'ONUC et n'ont aucun caractère offensif. Il est contraire aux faits de parler de mesures de harcèlement militaire à l'encontre des troupes de l'ONUC.

Nous avons pu faire procéder jadis exactement au repérage et à la tenue à jour du dossier et de la carte de toutes les positions défensives et de tous les moyens de protection établis. Toutes les archives existant au quartier général ont été pillées l'an dernier par les troupes indiennes et il est peut-être possible de retrouver dans les collections personnelles ou dans les archives des corps des documents de cette nature.

Tous les renseignements nécessaires devront être à nouveau recueillis pour conclure l'accord pacifique auquel nous aspirons en vue de mettre fin aux conflits des forces stationnées sur notre territoire dans l'esprit de réconciliation nationale sur la base d'une constitution fédérale pleinement décentralisée.

Salutations.

(Signé) E. KIMBA

/...

ANNEXE XXI

Lettres identiques en date du 20 septembre 1962 adressées
au Premier Ministre de la République du Congo et au
Président de la Province du Katanga par le fonctionnaire
chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo

A

Nous avons été informés qu'un Dakota de l'ONUC effectuant une mission de reconnaissance au village de Kamunzu dans la région cinquante kilomètres nord-ouest de Kabongo a été abattu.

L'ONUC a décidé d'envoyer une mission de recherche et de sauvetage immédiatement sur la scène de l'incident.

La mission comprendra des hélicoptères protégés par les avions de chasse de l'ONUC. Vous demande de donner ordre à toutes les unités présentes dans la région d'arrêter toutes opérations militaires immédiatement les informant qu'au cas où elles ne se conformeraient pas à cet ordre, les avions de chasse de l'ONUC se verraient obligés de prendre toutes dispositions de protection sans délai pour l'appui des opérations de sauvetage.

(Signé) R.K. GARDINER

B

J'ai l'honneur de vous informer que la mission de sauvetage quittera la base de Kamina le vendredi 21 septembre à 07.00 GMT au moyen de deux hélicoptères qui seront suivis d'autres hélicoptères.

Si les hélicoptères sont soumis au moindre harcèlement, les avions de chasse d'escorte ouvriront immédiatement le feu sur tout mouvement au sol.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer d'urgence que les ordres nécessaires ont été transmis de ne pas s'opposer à ces opérations.

(Signé) R.K. GARDINER

